



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice	57
Allocution de M. Robert D. Muldoon, premier ministre de Nouvelle-Zélande	59
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Jiménez (République dominicaine)	63
Discours de M. Vrhovec (Yougoslavie)	66
Discours de M. Huq (Bangladesh)	70
Discours de M. Malmierca (Cuba)	75

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

**Allocution de sir Seewoosagur Ramgoolam,
premier ministre de Maurice**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration du Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de l'information et de la radiodiffusion, et Ministre de l'aviation civile de Maurice. C'est un plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le très honorable sir Seewoosagur Ramgoolam, et je le prie de bien vouloir venir à la tribune pour s'adresser à l'Assemblée générale.
2. Sir Seewoosagur RAMGOOLAM (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous adresse mes sincères félicitations, monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience de la diplomatie, du gouvernement et du journalisme, unie à votre connaissance approfondie de l'Organisation des Nations Unies, vous qualifient éminemment pour ces hautes fonctions. La délégation de Maurice vous assure de sa coopération dans l'accomplissement de votre tâche.
3. Nous avons grandement apprécié la façon dont votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, a dirigé les travaux de la trente-deuxième session et ceux de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement. La diligence et le dévouement du Secrétaire général et de ses assistants au cours de l'année écoulée méritent également nos félicitations. Nous avons tous pris grand plaisir à la nomination de M. Kenneth Dadzie au poste de directeur général pour le développement et la coopération économique internationale. La longue expérience qu'il a acquise à l'Organisation des Nations Unies et au service de son pays nous sera fort utile à tous, j'en suis certain. Ma délégation souhaite la bienvenue aux Iles Salomon à l'occasion de leur admission au sein de la grande famille des Nations Unies.
4. Enfin, je voudrais exprimer mes condoléances et mes sentiments de profonde sympathie aux gouvernements et

aux peuples des Etats Membres qui, comme l'Inde, le Bangladesh et l'Iran, ont été récemment victimes de catastrophes naturelles, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Kenya, qui viennent de subir une perte cruelle du fait du décès de leur grand président, Mzee Jomo Kenyatta.

5. C'est avec préoccupation que mon pays est le témoin de l'intensification des conflits entre Etats africains sur le continent africain.

6. Le processus de "déstabilisation" de la paix et du progrès, là-bas, ne peut que mettre en danger les économies fragiles des Etats nouvellement indépendants. Bien que ce grave conflit en Afrique se situe entre Etats africains, il est indéniable que le rôle des puissances étrangères a son importance. S'il y a conflit d'intérêts parmi différents pays africains, il est également évident que nous sommes, malheureusement, les témoins de l'expansionnisme de certaines puissances extérieures.

7. Ce qui sous-tend ce conflit en Afrique, c'est, à mon avis, le désir sans fin de recoloniser l'Afrique qu'éprouvent ses maîtres anciens ou nouveaux. Pour nous, le problème fondamental c'est que l'Afrique, qui mène une âpre lutte contre la pauvreté, se trouve dans une situation de dépendance dans l'ordre économique mondial actuel, et n'a aucun espoir de redressement dans un avenir prévisible. Rien n'indique que le développement mondial entraînera une diminution du fossé qui, sur le plan de la production et de la consommation, sépare les riches et les pauvres dans le monde.

8. Cette inégalité et cette dépendance signifient que nos structures économiques s'organisent autour des besoins des sociétés multinationales, ce qui retarde d'autant le développement de notre capital national, déforme notre structure d'investissement et entraîne une stagnation de notre développement technique et du progrès de notre productivité.

9. L'augmentation des dettes et leur paiement deviennent chaque jour un fardeau plus lourd, ce qui entraîne un déficit chronique de notre balance de paiements. Un pays déficitaire se trouve dans l'obligation de connaître la déflation, de dévaluer sa monnaie ou d'emprunter. L'emprunt ne résout aucun problème à long terme, pas plus que la dévaluation ne modifie le fait que l'on est pauvre ni n'améliore la possibilité de concurrencer le riche. Enfin, la déflation rend impossible une expansion soutenue. Dans un tel système, un pays qui commence dans la pauvreté finit dans la pauvreté.

10. Ces déficiences de l'ordre économique mondial actuel constituent une grave entrave à notre développement et nous imposent l'inégalité en maintenant et en perpétuant la souffrance et la pauvreté. Au cours de la dernière décennie,

nous avons commencé à comprendre ce que représente pour nous, en Afrique, cet ordre économique mondial. Nous trouvons de plus en plus difficile d'accepter la perspective d'une stagnation permanente ou d'une aggravation de la pauvreté. Le processus de modification continue même après l'indépendance. Une prise de conscience et une pression nationaliste accrue sont déjà évidentes dans chaque partie de l'Afrique. Les pays développés comprennent qu'ils dépendent du maintien de leurs relations économiques et politiques existantes. Ils ont besoin de nos exportations et de notre main-d'oeuvre.

11. Le problème réel est, par conséquent, une opposition d'intérêts entre l'Afrique et les pays développés. Pour des raisons évidentes, les pays africains souhaitent et ont besoin que s'instaurent des modifications radicales dans la structure actuelle des relations avec les pays développés. La réaction de nombreux pays développés devant ces modifications souhaitées se traduit, malheureusement, par la méfiance ou par une résistance accrue. Toute exigence africaine, tout changement de gouvernement, tout conflit sont immédiatement interprétés comme quelque chose de sinistre. La tendance croissante de l'intervention étrangère représente un grave danger, puisqu'elle menace la paix et la sécurité de l'Afrique. Les résolutions et déclarations récentes adoptées à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], tenue à Khartoum du 18 au 22 juillet 1978 [voir A/33/235], soulignent ce danger et réaffirment le droit de chaque Etat africain de choisir son propre système politique et ses amis.

12. Tout comme l'Afrique est prise au piège d'un ordre économique mondial inéquitable, les peuples de l'Afrique australe sont pris au piège de l'apartheid et du colonialisme. La Conférence de l'OUA a réaffirmé son appui à la lutte pour la libération en Afrique australe et a décidé d'accroître son appui et son assistance aux mouvements de libération de la région.

13. Mon gouvernement apprécie à leur juste valeur les efforts des cinq puissances occidentales du Conseil de sécurité, ainsi que ceux du Secrétaire général des Nations Unies, en ce qui concerne la Namibie. Nous ne doutons pas que, de leur côté, ils sauront apprécier la coopération des délégations africaines, ainsi que celle de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. L'espoir d'un règlement pacifique en Namibie devient aujourd'hui une réalité, en dépit des récentes déclarations de l'Afrique du Sud. Les efforts des cinq puissances occidentales ont porté leurs fruits; ces fruits sont peut-être encore verts, mais avec une patience encore plus soutenue, la récolte sera riche. Je suis convaincu que le Secrétaire général, avec sa sagesse et sa patience, saura trouver une solution acceptable, après que le nouveau gouvernement en Afrique du Sud aura été désigné.

14. Ma délégation appuie pleinement le rapport du Secrétaire général¹, qui est conforme au mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, du mois de juillet 1978. Les précisions et les interprétations sont maintenant claires. Le Conseil de

sécurité, à mon avis, se trouve donc en mesure d'adopter un projet de résolution approuvant le rapport du Secrétaire général et de donner à ce dernier le mandat nécessaire en ce qui concerne le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition.

15. Tant l'avenir de la Namibie que l'autorité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies semblent, aujourd'hui, être en danger. Je suis certain, cependant, que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général sauront comment adopter les mesures appropriées et assurer à la Namibie l'accession à une indépendance et à une souveraineté authentiques.

16. Pour ce qui est du régime illégal du Zimbabwe, l'on ne saurait s'attendre à ce qu'il dure longtemps encore. Nous pouvons espérer une indépendance proche pour ce peuple qui a tant souffert. Le règlement interne a prouvé qu'il était stérile et a démontré que le processus de décolonisation, que ce soit par la force ou autrement, est irréversible.

17. La dernière session de la Conférence de l'OUA, tenue à Khartoum en juillet, a noté que la situation au Moyen-Orient connaissait une détérioration croissante de plus en plus dangereuse. Le déni constant au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination doit cesser, et Israël doit appliquer les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient tant que les Palestiniens se verront refuser leurs droits légitimes.

18. Mon gouvernement se félicite des efforts du Président des Etats-Unis, M. Carter, du Président de l'Egypte, M. Sadate, et du Premier Ministre d'Israël, M. Begin, pour se rapprocher d'une solution de la question du Moyen-Orient. Nous nous félicitons des accords de Camp David² en tant que premier pas positif dans la bonne direction. Nous répétons toutefois que seule la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sous la coprésidence des Etats-Unis et de l'URSS, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, constituera le cadre d'une paix juste et durable dans la région.

19. Mon gouvernement se félicite également des efforts du Gouvernement de la République de Corée et de ceux de la République populaire démocratique de Corée pour parvenir, grâce à des négociations constructives et amicales, à une solution qui soit acceptable à ces deux pays et à la communauté internationale.

20. Maurice, comme on le sait, est particulièrement préoccupée par les événements dans l'océan Indien. Les événements récents dans la corne de l'Afrique et à l'ouest de l'océan Indien ont suscité une anxiété considérable dans mon pays. Nous demandons constamment aux grandes puissances de ne pas accroître leur présence militaire dans notre région. Nous aimerions que, dans un proche avenir, l'on tienne une conférence de tous les Etats du littoral et des Etats à l'intérieur des terres entourant l'océan Indien, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

² Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

dont l'objet serait de trouver les moyens efficaces permettant d'assurer la création d'une zone de paix dans l'océan Indien. Mon gouvernement a déjà proposé que cette conférence se tienne à Maurice.

21. Le problème de la limitation des armes dans l'océan Indien est un problème crucial pour Maurice. Ce n'est, toutefois, qu'un seul aspect d'un problème plus large qui nous préoccupe tous.

22. L'humanité est confrontée à une menace sans précédent d'auto-élimination, découlant de cette accumulation massive et concurrentielle des armes les plus destructrices qui aient jamais été produites. Le danger de la guerre, y compris d'une guerre nucléaire, va s'accroissant en dépit des efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Le désarmement n'est même plus un choix possible; c'est la seule alternative à la destruction universelle. J'ai souligné, à plusieurs reprises, le besoin impérieux d'une telle mesure. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée en mai et juin de cette année, a offert une occasion unique d'atteindre cet objectif. Encore que son succès ait été relatif, cette session a permis de poser les bases d'une stratégie internationale du désarmement; l'objectif à atteindre est le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif qui, à son tour, renforcera les procédures à mettre en oeuvre pour le règlement pacifique des différends.

23. La tâche à laquelle doivent s'attaquer les membres de la communauté internationale est de susciter une prise de conscience plus grande de leurs droits et de leurs devoirs dans les relations internationales, et d'inciter chacun à mener une politique conforme aux intérêts universels de paix, de sécurité et de développement dans le monde entier.

24. En vue de renforcer les règles de droit et le recours au règlement pacifique des différends internationaux, je réaffirme la proposition, déjà avancée par mon pays, visant à l'établissement d'un organisme de l'Assemblée générale pour le règlement pacifique des différends, en conformité avec la Charte des Nations Unies.

25. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de l'information et de la radiodiffusion et Ministre de l'aviation civile de Maurice pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

***Allocution de M. Robert D. Muldoon,
premier ministre de Nouvelle-Zélande***

26. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): L'Assemblée générale va entendre maintenant une déclaration du Premier Ministre de Nouvelle-Zélande. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le très honorable Robert D. Muldoon, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

27. **M. MULDOON** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de vos lourdes responsabilités.

28. Je voudrais également souhaiter tout spécialement la bienvenue au tout dernier membre de cette assemblée, les Iles Salomon, dont la Nouvelle-Zélande a eu l'honneur de parrainer la candidature. Nous sommes voisins dans le Pacifique sud, membres l'un et l'autre du Forum du Pacifique sud et du Commonwealth. Là-bas, comme ici, la Nouvelle-Zélande est sûre que s'établiront des rapports étroits, cordiaux et coopératifs avec les Iles Salomon.

29. Les nouveaux Etats assument aujourd'hui leur indépendance nationale à une époque difficile. En tant que communauté internationale, nous devons affronter d'immenses problèmes politiques et économiques. Si l'on juge de la santé d'une civilisation par son aptitude à se gouverner, à assortir ses exigences à ses ressources, à contrôler sa technologie et ses institutions de façon sage et rationnelle, alors des difficultés nous attendent. Les problèmes auxquels nous devons faire face en tant que communauté globale, en tant que groupe de "nations unies", sont à la fois menaçants et redoutables — les problèmes de paix ou de guerre dans de nombreuses parties du monde, l'épuisante et dangereuse course aux armements, le risque d'une catastrophe nucléaire déclenchée de façon délibérée ou par accident, le refus largement répandu des droits de l'homme, les carences alimentaires, les problèmes énergétiques, les pressions démographiques, l'amenuisement des ressources non renouvelables et toute une kyrielle de maux économiques, y compris les taux élevés d'inflation, de chômage et de protectionnisme, les faibles niveaux d'investissement et l'instabilité des marchés de produits de base.

30. Il n'est donc pas surprenant que, confrontés à ces problèmes terrifiants et insolubles, certains pays déclarent forfait. Consciemment ou inconsciemment, ils décident de se cramponner à ce qu'ils ont, de s'en tenir à la protection et à la jouissance des ressources en leur possession, sans égard aux conséquences de cette politique sur les autres. Si, par le biais d'associations régionales ou autres, cet égocentrisme peut être renforcé, le groupement s'élargit, en mettant l'accent sur la valeur de la coopération régionale. En fait, le véritable motif est l'intérêt purement national, et ces groupements ont pour effet d'élever de hautes murailles et des barrières, d'une façon ou d'une autre, pour tenir le reste du monde à l'écart.

31. Ce n'est pas, du point de vue de la Nouvelle-Zélande, la façon de traiter des grands problèmes de l'heure. L'égocentrisme et l'égoïsme se sont révélés avoir des conséquences fatales pour les civilisations antérieures; si l'on n'y prend garde, ils pourraient en avoir également pour notre civilisation. La communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies est le symbole, ne peut survivre, et encore moins prospérer, si nous autres, ses membres, nous retirons dans nos tours d'ivoire. La liste des problèmes internationaux, aussi effrayante qu'elle soit, doit être affrontée par nous tous, carrément et de façon résolue — nous devons naturellement nous soucier de notre responsabilité pour la sécurité et le bien-être de notre propre peuple, mais nous devons également avoir présents à l'esprit les besoins de la communauté globale. En somme, il nous faut moins de barrières qui nous séparent, un meilleur mécanisme de consultation dans les domaines économique, social et politique et, par-dessus tout, la volonté politique de nous engager dans le type de coopération qui nous permette au moins de démarrer vers la correction des

injustices sociales et économiques flagrantes qui sont maintenant de règle.

32. Il ne s'agit pas simplement d'un problème économique. Si nous devons agir de façon efficace pour guérir les maux actuels, les questions de sécurité nationale, de droit international, d'organisations intergouvernementales — toutes les grandes questions politiques du jour — sont d'une importance capitale. Des solutions qui seront données à ces problèmes dépendra la liberté des Etats à apporter les réponses appropriées dans le domaine économique. Ce ne doit pas être non plus, comme je l'ai fait remarquer, la préoccupation de quelques Etats seulement : c'est une question qui nous intéresse tous, tant que nous sommes, dans l'immédiat.

33. Cependant, les grandes puissances ont un rôle primordial à jouer. Leur attitude, les unes envers les autres, détermine l'environnement dans lequel nous vivons et travaillons tous. Ce que les grandes puissances font, et ce qu'elles ne font pas, impliquent des conséquences pour nous tous. Nous nous félicitons, donc, de ces arrangements coopératifs qui traduisent un effort pour contenir les crises, pour coopérer en vue d'éviter la guerre nucléaire, pour atteindre un accord sur des mesures de contrôle d'armements, pour étendre les relations sur une vaste gamme de fronts sociaux et culturels et pour réduire l'acrimonie du dialogue qu'elles poursuivent.

34. Cette préoccupation n'appartient pas uniquement aux grandes puissances. Les relations internationales tissent un réseau complexe et elles offrent l'occasion aux petites et moyennes puissances, comme aux grandes, d'apporter leur contribution constructive.

35. Ces possibilités se trouveraient immensément renforcées si les petits Etats apprenaient à travailler ensemble. Dans la partie du monde où se trouve la Nouvelle-Zélande, le Pacifique sud, nous faisons un effort dans ce sens et nous nous efforçons de créer dans la région un sentiment de cohésion. J'arrive à New York, venant d'une réunion du Forum du Pacifique sud — tenue plus tôt ce mois-ci —, conférence des chefs de gouvernement de tous les Etats indépendants et autonomes du Pacifique sud, qui a lieu régulièrement. Parmi les questions principales discutées à ce forum figurait l'adoption, par les pays de la région, d'une législation créant une zone économique exclusive de 200 milles. Cela offre à beaucoup de petits Etats insulaires l'occasion, pour la première fois, de tirer parti de ce qui est parfois leur seule ressource essentielle. Ces Etats des îles du Pacifique ont décidé, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, d'agir immédiatement et de créer un organisme de pêcheries du Forum, qui conseillerait leur gouvernement, dont plusieurs d'entre eux possèdent des données scientifiques souvent minces, sur la conservation, l'utilisation et la gestion des ressources vivantes, y compris les espèces hautement migratoires, dans leur zone économique de 200 milles. En même temps, ils continuent à étudier la question de savoir quels types d'accords de pêcheries régionaux à long terme pourraient être les plus utiles pour le Pacifique.

36. L'autre sujet important discuté à ce forum a été celui du développement économique et des moyens de remédier aux deux maux que sont le protectionnisme et le déclin des

conditions de l'échange. Nous souffrons de l'un et l'autre en Nouvelle-Zélande, aussi comprenons-nous les difficultés rencontrées par les pays en développement, plus particulièrement par nos voisins du Pacifique sud, la plupart d'entre eux disposant d'une gamme plus réduite de produits à l'exportation et de marchés moins stables que les nôtres. Pour faire face à ces problèmes, nous avons travaillé ensemble à mettre sur pied un programme de développement industriel afin de fournir l'appui financier nécessaire et les encouragements qui s'imposent aux entreprises pour permettre le développement d'industries manufacturières dans ces îles. En outre, nous passons en revue, actuellement, les facteurs nombreux qui affectent l'entrée des exportations de ces îles sur le marché néo-zélandais. Notre programme d'aide bilatérale continue à être centré de façon prioritaire sur le Pacifique sud et, cette année, 60 p. 100 de l'aide bilatérale de notre pays seront dirigés sur cette région. Dans les domaines de la navigation et de l'aviation civile, des progrès substantiels ont été accomplis. Une ligne de transport maritime régionale a commencé à fonctionner au mois de mai et le nombre de liaisons aériennes directes entre les pays de cette région est en augmentation.

37. Ce sont là des questions pratiques. Tous les Etats régionaux font un effort sérieux pour promouvoir une nouvelle façon de penser et créer des possibilités plus grandes en vue du développement du commerce et du progrès économique dans notre partie du monde. Leur but cependant va plus loin que de simples considérations économiques. Il est vital de trouver des solutions si l'on veut éviter que les processus démocratiques et la stabilité politique ne soient menacés.

38. La Nouvelle-Zélande considère qu'un même effort de coopération — et pour des raisons identiques — est nécessaire à l'échelle mondiale. Selon moi, l'économie mondiale se trouve caractérisée aujourd'hui par deux traits assez paradoxaux, l'un étant l'interdépendance et le deuxième la diversité, auxquels nous devons nous attaquer. Prenons l'interdépendance : je ne mets pas en cause l'argument selon lequel chaque pays doit rechercher un certain degré d'autosuffisance. Il est certaines aptitudes, certaines industries qui sont nécessaires à tous les pays, même si le coût de leur acquisition est élevé, si l'on se réfère aux critères internationaux. Je pense, cependant, que la plupart des pays, le mien y compris, ont beaucoup plus à gagner à participer à l'économie internationale qu'à s'en tenir à l'écart. Les décisions prises par les grands pays commerçants du monde ont un effet critique sur le bien-être économique et les schémas de développement des économies plus périphériques. Les dernières années, avec leurs aléas, ont montré que les principaux pays commerçants du monde dépendent aussi, à des degrés divers, des événements économiques survenant dans des pays économiquement moins puissants. L'approvisionnement en matières premières est un exemple frappant. Un autre est l'importance de certains pays en développement comme sources de demandes et domaines d'investissement pour les produits et pour le capital des nations plus riches. Depuis longtemps déjà, on se rend compte que les pays les plus riches tirent des bénéfices économiques de l'accroissement de leurs importations, en particulier les produits qui requièrent une forte intensité de travail, en provenance des pays nouvellement industrialisés. Pour ces derniers, la stabilité politique est inséparable de la stabilité économique.

39. Si les pays veulent produire et exporter les biens qui, d'après leurs ressources humaines et matérielles, leur histoire et les priorités du développement, sont les plus logiques et les plus économiquement efficaces, ils doivent le faire dans un milieu économique international permettant cette diversité. Cela signifie un système de commerce international ouvert. Il faut résister au protectionnisme, surtout dans une zone d'échanges de produits agricoles de base, où l'on constate parmi les pays développés les plus riches une disposition dangereuse à appliquer une politique plus restrictive que dans le domaine industriel. Je reconnais que le principe d'un système ouvert d'échanges multilatéraux soulève des problèmes politiques intérieurs difficiles, mais le développement économique demande le changement et l'innovation et nous devons envisager les problèmes d'aujourd'hui en fixant très fermement notre regard sur un horizon lointain. Ces principes élargis ont une place très importante dans les négociations actuelles du GATT. Ce n'est que dans la mesure où ils seront admis et où l'on en tiendra compte que la série d'entretiens de Tokyo pourra être couronnée de succès.

40. Le maintien d'un système de commerce international n'est pas, en soi, suffisant. Une économie internationale à laquelle tous les pays et tous les peuples contribuent dans toute la mesure du possible doit tenir compte, dans un autre sens, de la diversité de l'économie internationale. Nous devons reconnaître qu'il existe des types très divers d'économies. Je ne veux pas dire que nous devons nous efforcer de créer une classification nouvelle et complexe; il faut simplement reconnaître, dans l'intérêt de l'économie internationale aussi bien que dans celui de la paix et de la justice, que certains pays auront besoin d'une aide spéciale à long terme. Les nations les plus pauvres du monde devront faire l'objet d'une aide et de mesures commerciales particulières; ce devrait être le cas des pays sans littoral et des pays insulaires en développement. La politique d'aide ainsi que la politique commerciale de certains pays, le mien y compris, tiennent compte déjà de ces exigences spéciales. Les pays en développement les plus avancés font de même. La coopération technique entre les pays en développement, concept que l'Organisation des Nations Unies a beaucoup aidé à développer, a fait l'objet le mois dernier d'une conférence mondiale à Buenos Aires³. Cette heureuse initiative représente le type même de coopération pratique que j'ai recommandée.

41. Ce sens de la communauté qui est celui de partenaires qui coopèrent, qui travaillent ensemble pour discuter et résoudre des problèmes, doit non seulement sous-tendre notre aide et nos initiatives en matière commerciale, mais il doit encore se manifester dans la façon dont nous abordons les problèmes politiques, si nous ne voulons pas que nos systèmes et nos institutions deviennent inappropriés. Il est peu de gens au monde qui ne désirent la paix. Il en est encore moins qui pensent que celle-ci peut être assurée autrement que par la coopération et l'association des peuples concernés. Une solution imposée par la force est rarement durable. La seule façon certaine de régler pacifiquement les différends réside dans la volonté des parties en cause de travailler à la réconciliation et à une coopération pacifique.

³ Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires, du 30 août au 12 septembre 1978.

42. C'est certainement la leçon que nous pouvons tirer de ce qui se passe au Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande n'a pas de connaissance particulière de la question du Moyen-Orient et ne prétend pas offrir de réponse aux problèmes si imbriqués qui se trouvent en jeu; mais il nous semble que certains principes fondamentaux doivent être acceptés si l'on veut que la volonté de réconciliation et de coopération, qui a été démontrée de façon saisissante par les dirigeants de l'Égypte et d'Israël au cours de l'année passée, se traduise par une paix juste et durable. Nous croyons par-dessus tout que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité renferme les éléments essentiels qui devront constituer la base d'un règlement négocié. Notre appui au droit qu'a Israël d'exister, en tant qu'Etat souverain, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, est fondamental dans notre façon de voir le différend; mais nous sommes aussi convaincus que les droits des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination et à fonder un Etat palestinien indépendant s'ils le désirent, doivent aussi être reconnus. Il est clair qu'un règlement qui répondrait à ces deux critères exigerait qu'Israël se retire des régions occupées en 1967, afin de permettre aux Palestiniens d'exercer en toute liberté leur droit à l'autodétermination. Un règlement au Moyen-Orient conférerait non seulement des bienfaits inestimables à Israël et à ses voisins arabes, mais éliminerait un danger potentiel mais constamment réel à la paix mondiale. Nous avons été, par conséquent, énormément encouragés par la volonté de paix et de réconciliation manifestée lors des réunions de Camp David. Dans cette assemblée, nous devons placer nos espoirs communs dans l'accomplissement de progrès rapides à la suite de l'accord intervenu à Camp David entre les dirigeants de l'Égypte et d'Israël, avec la participation active des États-Unis.

43. Il est vrai que ces leçons de coopération doivent encore être apprises en Afrique australe. L'histoire des rapports entre Blancs et Noirs dans ce continent, entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui, bien que représentant une majorité écrasante, n'ont pas leur mot à dire face à leur destinée, est une histoire d'occasions perdues de travailler ensemble en harmonie. En Namibie, il y a eu récemment, il est vrai, des progrès encourageants vers l'indépendance, à la suite d'efforts persistants de la part des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité et d'États africains de première ligne. Il serait tragique que les progrès soient maintenant entravés par l'intransigeance de l'une quelconque des parties intéressées. La Nouvelle-Zélande espère que des élections libres auront lieu à la date la plus rapprochée et que la Namibie sera bientôt en mesure de prendre la place qui lui revient de plein droit en tant que Membre de notre organisation. La Nouvelle-Zélande soutient vivement appuyer ce processus dans la pratique. Mon gouvernement a tout récemment contribué, d'une manière substantielle, à un fonds du Commonwealth pour l'éducation et la formation des Namibiens qui occuperont bientôt des postes de responsabilité dans leur pays.

44. En Rhodésie, il est clair, au vu de l'escalade sans cesse croissante du conflit armé, que le "règlement interne" proposé en mars dernier⁴ n'a pas réussi à provoquer le cessez-le-feu que le régime de Salisbury avait prévu. Au contraire, il y a eu une escalade de la violence qui a fait de

⁴ Voir document A/33/23/Rev.1, chap. VII, annexe, par. 38 à 63.

nombreuses victimes parmi les populations innocentes, victimes fréquentes. Il faut mettre un terme à ces meurtres insensés et tragiques. La seule façon d'y parvenir est la conclusion rapide d'un règlement négocié. L'espoir le meilleur pour tous est que toutes les parties en Rhodésie et le Front patriotique se rencontrent dans une conférence représentant toutes les tendances, sur la base des propositions anglo-américaines⁵. C'est ce que nous recommandons vivement comme toute première mesure en vue d'un cessez-le-feu, la tenue d'élections libres et équitables et, enfin, de l'indépendance ultime du Zimbabwe et de son peuple.

45. D'autres Etats, et particulièrement les Etats africains voisins, peuvent jouer un rôle constructif en créant le climat favorable pour un règlement par la médiation et le soutien diplomatique. Ou bien, comme le font dans différentes parties du continent certains Etats éloignés de l'Afrique, ils peuvent s'immiscer en encourageant les divisions, au besoin même par des interventions directes. Ces pratiques mènent au conflit, et non au règlement. Nous comptons que ce qui s'est produit déjà dans certains pays africains ne se répétera pas ailleurs.

46. Même lorsque la paix sera rétablie dans d'autres parties de l'Afrique australe, le problème le plus difficile de tous demeurera celui de l'Afrique du Sud elle-même. C'est là que le besoin d'un effort coopératif, un dialogue même, se fait le plus désespérément sentir. Le racisme institutionnalisé qu'est l'*apartheid* n'offre nul espoir d'une paix future pour l'Afrique du Sud. Ce système doit être abandonné. Des changements doivent se produire. Il n'y a pas d'autre voie. *L'apartheid* est une politique non seulement erronée, mais suicidaire. Elle cherche à imposer ce qui ne peut l'être, à priver les peuples de leurs droits et libertés indéniables. L'aveuglement de ceux qui détiennent le pouvoir en Afrique du Sud et qui estiment qu'ils pourront réussir dans leurs desseins s'ils sont suffisamment durs et déterminés est l'aveuglement propre aux gouvernements qui refusent d'écouter la voix de ceux qu'ils oppriment. Tôt ou tard, ces voix se font entendre et le résultat en est aussi prévisible que destructeur. Il est encore temps d'éviter d'en arriver là en Afrique du Sud, mais ce temps est compté. La Nouvelle-Zélande est et sera toujours ouvertement opposée à l'*apartheid*. Nous voulons que la justice et le bon sens l'emportent. C'est là le seul moyen d'éviter le conflit.

47. Notre souci à l'égard des droits de l'homme en Afrique australe ne doit pas nous aveugler sur les violations qui se produisent ailleurs. La Nouvelle-Zélande soutient les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée il y a 30 ans par cette assemblée générale, et parmi eux le droit de circuler librement, le droit de quitter son pays et d'y revenir, le droit de posséder une nationalité, le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Nous nous sentons concernés lorsque ces droits sont niés, en quelque lieu que ce soit, et il est honteux que, depuis 30 ans, il y ait des pays, même parmi les Membres fondateurs de notre organisation, qui refusent encore à des millions de leurs citoyens ces droits de l'homme fondamentaux. Comment la communauté internationale peut-elle ignorer cela ?

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12393.

48. Cette année, en Nouvelle-Zélande, le *Human Rights Commission Act* est entré en vigueur, établissant une commission nationale des droits de l'homme, pour s'occuper des plaintes relevant d'une discrimination raciale, religieuse ou sexuelle, en liaison avec le *Race Relations Act* de 1971. Cette nouvelle législation codifie le respect à l'égard des droits de l'homme, qui ont toujours eu une place prédominante dans nos traditions. Nous avons considéré les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme comme des documents juridiques de valeur et d'importance substantielles et nous n'avons pas voulu les ratifier sur la seule base de notre attachement général aux principes qu'ils énoncent. Nous avons maintenant complété et révisé d'une manière globale notre législation et sommes convaincus que nos lois sont en harmonie avec les exigences des deux Pactes internationaux. Je suis heureux d'annoncer, par conséquent, que la Nouvelle-Zélande ratifiera le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

49. Avant de conclure, je voudrais en venir à deux des questions importantes qui ont préoccupé la communauté internationale, et tout particulièrement cette assemblée, tout au long de l'année passée : je veux parler du droit de la mer et du désarmement.

50. Le 1^{er} avril dernier, la Nouvelle-Zélande a mis en application sa juridiction sur une zone d'économie exclusive de 200 milles. Quelque 330 unités de pêche de trois pays étrangers sont maintenant autorisées, dans le cadre d'accords passés avec la Nouvelle-Zélande, à pêcher les excédents de poisson, c'est-à-dire tout ce qui dépasse la capacité de l'industrie de pêche néo-zélandaise. L'expansion de l'industrie de la Nouvelle-Zélande, due tant à ses propres efforts qu'à des initiatives conjointes, nous offre de grandes possibilités économiques.

51. Je voudrais souligner, à cette occasion, l'importance qu'il y a pour la Nouvelle-Zélande, et pour bien des pays petits et moyens du Pacifique et d'ailleurs, de voir aboutir rapidement la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. L'adoption d'une convention internationale largement acceptable nous donnera ainsi qu'à d'autres pays une base sûre et stable sur laquelle nous pourrions planifier et développer l'utilisation des ressources à l'intérieur de la zone des 200 milles. Il n'est dans l'intérêt de personne que les océans deviennent un champ de bataille où s'exerceront des rivalités et se focaliseront les conflits relatifs à l'extraction des ressources. Notre intérêt national ainsi que l'intérêt le plus large en ce qui concerne la primauté du droit et l'adoption d'un régime stable pour les océans ont conduit mon gouvernement à accorder une grande valeur à la réalisation d'un traité de grande portée, sur la base des travaux actuels de la Conférence.

52. Aux mois de mai et juin derniers, l'Assemblée générale s'est réunie, au cours de sa dixième session extraordinaire, pour s'efforcer de juguler la course aux armements et d'aborder réellement le processus du désarmement. Les points de vue diffèrent quant aux succès remportés par cette session. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande estime que nous avons amorcé un petit commencement, que la session

extraordinaire a donné un modeste élan à la cause du désarmement et que le système de discussion et de négociation mis au point marque un pas en avant. Nous espérons que d'autres pas ne tarderont pas à suivre et, parmi eux, la conclusion prochaine d'un traité mettant un terme aux essais d'armes nucléaires dans tous les environnements. Le temps nous manque mais il serait peut-être encore possible, tout au moins à notre avis, de présenter ce traité à cette trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

53. Mon gouvernement considère que le désarmement constitue l'une des plus importantes exigences de notre temps. Les progrès sont lents. Nous devons faire mieux, non pas en demandant des mesures globales qui n'ont nul espoir d'être acceptées, mais en travaillant et en participant à un programme d'action à court terme, qui produirait des accords équilibrés, d'application facile et vérifiable. D'ici à la prochaine session extraordinaire, la Nouvelle-Zélande appuiera la moindre mesure de désarmement recoupant ces critères.

54. Le monde devient de plus en plus compliqué. A l'intérieur même de nos sociétés, de notre vie internationale, des forces s'exercent qui changent nos perceptions, modifient nos valeurs et démolissent nos traditions à un rythme vertigineux. On doit tenir compte de bien des intérêts qui sont en concurrence, on doit réconcilier les philosophies et les conceptions opposées. Cela ne peut se faire qu'en étant honnête, compréhensif, direct et équitable avec chacun, pas seulement avec ses amis, car cela est relativement facile, mais — et c'est là une chose plus importante encore — avec ceux dont nous ne partageons pas les vues. Si nous pouvons travailler dans cet esprit de coopération et d'association, comme une communauté mondiale se doit de le faire, je crois que nous pourrions sinon résoudre tous nos problèmes, tout au moins les ramener à des dimensions plus faciles à maîtriser. Pour sa part, mon gouvernement s'engage à travailler avec les autres dans cet esprit et à cette fin.

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

56. M. JIMENEZ (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Que mes premières paroles soient pour vous exprimer, monsieur le Président, la satisfaction de notre délégation au fait que l'Assemblée générale ait eu le discernement de vous choisir pour présider cette session, dont l'ordre du jour comporte des sujets d'une importance capitale pour les Etats qui constituent l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que grâce à votre sagesse et à votre expérience, c'est l'intérêt commun qui l'emportera dans la recherche de solutions justes et dans les résultats auxquels mèneront nos délibérations. Nous espérons, par conséquent, que, guidés par les valeurs que vous représentez, nous pourrions dire, en conclusion de nos travaux, qu'en cette trente-troisième Assemblée générale auront été accomplis des progrès appréciables et que nous

aurons su écarter les obstacles qui empêchent d'avancer vers une nouvelle politique, fondée sur la compréhension, et vers des décisions efficaces dans la tâche difficile que nous imposent aussi bien la pression des temps modernes que la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

57. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter très cordialement les Iles Salomon à l'occasion de leur admission au sein de notre organisation. Nous sommes convaincus que ce pays contribuera de manière positive à atteindre l'objectif qui est le nôtre, qui est notre tâche à tous : la création d'un monde meilleur.

58. L'histoire de la République dominicaine a été caractérisée par ses luttes héroïques pour la défense de la liberté. Cette tâche difficile s'inscrit dans notre contribution aux principes de démocratie nés de l'indépendance américaine. Aujourd'hui encore, ce sont ces mêmes normes qui nous inspirent et que nous appliquons.

59. Nous ne pouvons pas dire que, depuis 1844, date à laquelle la République dominicaine est devenue, grâce à son action courageuse, un Etat libre et indépendant, nous n'avons pas eu à combattre de nouveau, du fait des ingérences auxquelles a été soumise notre souveraineté nationale. A tous ces événements s'ajoutent les perturbations politiques qui découlent de ce fléau implacable que sont les révolutions internes. Malgré tout cela, l'idéal qui a été à la base même du sacrifice et de l'abnégation des fondateurs de la République est resté inviolé dans ses caractères essentiels, dans le processus d'évolution qu'a connu notre pensée politique.

60. Il est également un autre fait historique : c'est que notre gouvernement est né du suffrage universel et que ce gouvernement est représenté à cette trente-troisième session de l'Assemblée générale.

61. Tous les fils de cette patrie qui est la mienne se réjouissent de ce que, après presque un siècle, et en application d'une constitution qui était à la base même de la naissance de la République, un président élu sur décision du peuple souverain a transmis le pouvoir à son légitime successeur. C'est là un exemple de plus de notre attachement aux normes du droit et à la vocation qui a toujours été celle de notre peuple : l'exercice de l'indépendance.

62. Le 16 août dernier, conformément à la volonté populaire et aux normes constitutionnelles en vigueur, Don Antonio Guzmán a assumé les responsabilités qui devenaient les siennes comme président de tous les Dominicains. A l'occasion de cette circonstance mémorable, le premier magistrat de la nation a tracé, de façon claire et précise, les lignes de sa politique gouvernementale, parmi lesquelles je ne peux passer sous silence la politique qui a trait à la mise en oeuvre des principes généraux du droit public international : le respect du caractère sacré des traités et des conventions internationales, le respect des obligations découlant de notre participation à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, ainsi que de celles relevant de l'Organisation des Etats américains [OEA], dont dérivent le système juridique régional et ses institutions organiques et, d'une façon générale, l'indépendance des Etats; le respect également de la solidarité mondiale et régionale, de la collaboration et de la coexis-

tence pacifiques comme méthodes efficaces pour le maintien de la paix et pour l'abolition du fléau de la guerre.

63. A toutes ces structures, il convient d'ajouter la conviction même du Président que les relations internationales doivent être fondées sur l'égalité et le respect mutuel; qu'il faut rechercher par des méthodes pacifiques la solution des conflits et des différends internationaux; qu'il convient de souligner la nature indivisible du progrès social et du développement économique des peuples, d'où découle l'obligation naturelle que les nations développées et surtout les nations industrialisées doivent apporter leur assistance financière et technique aux nations en développement, afin d'éliminer les inégalités économiques qui sont la cause même des tensions et des conflits internationaux.

64. Le Gouvernement dominicain est, également, directement intéressé par le tiers monde, par les pays non alignés et même par les pays avec lesquels nous n'avons pas encore établi des relations normales. Nous recherchons avec une attention toute particulière les solutions qui favoriseraient ce rapprochement, qui correspond à la réalité de l'interdépendance des Etats. Enfin, nous réaffirmons notre attachement au système démocratique dont la caractéristique principale est la souveraineté intangible du peuple, d'où découle, aujourd'hui, le pluralisme politique qui doit être l'expression authentique de ce pouvoir souverain garanti par le suffrage universel.

65. Je transmets à toutes les nations, représentées ici en la personne de leurs représentants, ce message du Gouvernement de la République dominicaine, qui entre dans un nouveau cycle de conceptions évolutives et de perspectives de progrès normatif, sous la protection des institutions légitimes, mû par la volonté irréductible de servir les intérêts publics les plus sacrés et de satisfaire les exigences de tous les Dominicains.

66. Tous les pays de la terre devraient s'unir au sein de l'Organisation des Nations Unies pour célébrer, comme il se doit, le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une des contributions les plus positives devrait viser à inclure, dans les programmes d'éducation, des notions progressistes, pour le moins, en ce qui concerne cette discipline, qui iraient de pair avec les humanités qui sont ensuite enseignées dans les centres universitaires. Si on parvenait à réaliser cela, dans le cadre de la spécialisation et de la diffusion, le jour viendrait où l'utopie selon laquelle l'homme est, en tant que tel, le sujet international des droits de l'homme, se concrétiserait enfin et le rêve deviendrait une réalité universelle.

67. Nous sommes convaincus que les droits de l'homme constituent le patrimoine commun réel de l'humanité et que, étant donné leur caractère indivisible et solidaire, toute violation de ces droits, dans quelque pays que ce soit, se répercute sur tous les autres.

68. C'est pourquoi, et à l'occasion de la célébration d'un nouvel anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je ne puis passer sous silence l'intention du Chef d'Etat de la République dominicaine d'appliquer rigoureusement, dans notre pays les préceptes et les règlements qui consacrent ces droits dans la République dominicaine en tant qu'obligation primordiale de l'Etat.

Aussi, je me permets de signaler que, afin de garantir le strict respect de ces droits, le Chef de l'Etat va présenter au Congrès national un projet de loi visant à constituer un tribunal de garanties constitutionnelles.

69. D'une manière concrète, je voudrais maintenant parler du fait que, dans le cadre de la politique vigoureuse menée en faveur des droits de l'homme, le Congrès national de mon pays vient de voter une loi qui octroie l'amnistie générale à toutes les personnes emprisonnées pour des faits politiques liés à des infractions de caractère politique, ou pour des motifs politiques, et même des faits qu'il est difficile, juridiquement, de qualifier.

70. Nous estimons qu'il est urgent d'étudier les rapports qui existent entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, et que les gouvernements plaident en faveur de ces enquêtes qui sont si importantes pour la réalisation des progrès dans les cas intéressant les zones de conflit. C'est pourquoi nous partageons l'idée selon laquelle on doit établir une typologie différente pour les infractions qui, de par leur nature même, constituent des atteintes aux droits de l'homme.

71. Nous estimons aussi que le système d'emprisonnement pour les crimes et délits politiques, sous leurs trois aspects distincts, doit à son tour être rendu plus humain, afin que les sanctions qui s'appliquent à ces délits politiques tiennent compte des recommandations de la criminologie moderne.

72. Nous sommes convaincus que les droits de l'homme ont des racines profondes dans le principe des quatre libertés formulé par le président Roosevelt, en 1941, au Congrès des Etats-Unis d'Amérique, à une époque où résonnaient dans toutes les régions du monde les échos de la conflagration mondiale.

73. Dans cet instrument, on préconise la liberté de parole et d'expression; la liberté de tout homme d'adorer Dieu; la liberté de vivre à l'abri de la faim et de la misère, ce qui présuppose une aide économique qui garantisse la vie à tous les habitants de la terre; et enfin, la liberté de vivre sans crainte, ce qui naturellement revient à un réexamen universel de la question des armements, afin qu'aucune nation n'ait le droit d'accumuler aveuglément des stocks, avec le risque de déchaîner le fléau de la guerre et les résultats catastrophiques qui en découleraient.

74. La mobilisation de la conscience universelle pour que les droits de l'homme deviennent réalité, qui vient de connaître récemment un élan admirable, constitue, par conséquent, une nouvelle source de sagesse et d'humanisme qui renaît dans le cadre de l'énoncé de ces quatre libertés.

75. La délégation de la République dominicaine à la septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, qui s'est déroulée à Grenade du 14 au 22 juin 1977, a soutenu une position qui s'harmonise avec la théorie que développe le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en la matière, que l'on trouve dans des instruments inter-américains et qui fait partie intégrante des règlements de cette organisation mondiale.

76. La paix, cette noble aspiration de l'esprit humain, que nous n'avons pas pu encore atteindre pleinement, doit

rester le but fondamental de tous les gouvernements de la terre, principalement aujourd'hui alors que les statisticiens des institutions spécialisées internationales nous indiquent que plus de 6 milliards d'habitants partageront notre planète avant la fin de ce siècle. Il va de soi que si l'on ne modifie pas les méthodes traditionnelles, qui se sont révélées inefficaces à garantir la survie et l'éducation à l'humanité d'aujourd'hui, il sera extrêmement difficile d'affronter les graves problèmes de l'avenir dans un monde qui se rétrécit de plus en plus tant en ce qui concerne son espace que les moyens dont il dispose.

77. Il appartient à toutes les nations, et notamment à celles sur lesquelles repose l'équilibre de la puissance, de surmonter leurs différends en matière de frontières et d'idéologies pour rechercher ensemble des solutions définitives à ce manque d'éducation, d'alimentation et d'abris qui s'aggrave chaque jour davantage et pèse sur le destin de l'homme. Mais, pour ce faire, il est indispensable de renforcer la paix universelle, ce don divin que l'homme se refuse à lui-même et pour lequel lutte, depuis sa création en 1945, cette organisation mondiale qui représente et qui résume les principaux idéaux de l'humanité.

78. Le chef d'Etat de la République dominicaine est particulièrement intéressé à raviver l'économie pour augmenter le bien-être de toute la population et, pour atteindre cet objectif, il se propose d'agrandir les marchés intérieurs et d'augmenter résolument les exportations en vue de susciter la demande de produits nationaux. Quoi qu'il en soit, tous ces efforts internes visant à assainir notre économie, à mobiliser les ressources locales, à investir dans les entreprises de l'Etat, à stimuler le secteur agricole et à améliorer les services publics, requièrent des conditions internationales qui n'aient pas de répercussions négatives sur les efforts que se propose de réaliser notre gouvernement au cours des quatre années à venir.

79. Dans ce même ordre d'idées, nous voudrions rappeler la nécessité de pouvoir compter sur des prix stables pour le sucre sur le marché mondial. Les fluctuations marquées des prix de ce produit sur le marché libre ont entraîné des pertes énormes pour les pays ayant des excédents exportables considérables. C'est pourquoi notre gouvernement prie instamment tous les pays qui ont signé l'Accord international sur le sucre, 1977 et qui ne l'ont pas encore ratifié, de bien vouloir le faire pour arriver à créer des conditions d'ordre et de stabilité sur le marché.

80. En élargissant les bases de la coopération internationale dans tous les domaines entre les grandes puissances et les pays relativement moins développés, il convient d'avoir des négociations pour signer et mettre en vigueur, le plus rapidement possible, des accords économiques et financiers de caractère multinational, et cette tâche ne saurait être plus longtemps retardée. Il est en effet absolument impossible de maintenir des relations internationales sur la base d'une coopération internationale constructive plus large et plus ouverte à tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans une autorité mondiale en matière d'alimentation qui s'occupe réellement des problèmes fondamentaux que pose l'alimentation de la population au niveau mondial. On se rappellera que, selon les données de la CEPAL, plus de 110 millions de personnes, en Amérique latine, vivent dans un état de pauvreté extrême. Il est impossible d'éviter plus longtemps,

sur le plan international, la nécessité de créer une organisation qui s'occupe de fournir des normes scientifiques et techniques à tous les pays, en particulier aux pays les moins développés.

81. Quant au fonds de stabilisation des prix des matières premières, qui a si souvent été discuté à la CNUCED mais qui n'a pas encore été constitué officiellement, on ne saurait attendre plus longtemps les accords nécessaires pour son financement, dans l'intérêt des pays riches et pauvres, compte tenu du haut degré d'interdépendance de l'économie internationale. Bien des décisions doivent encore être prises au niveau mondial pour stabiliser les relations commerciales, pour mettre fin aux graves fluctuations de la balance des paiements, telles que celles qui sont survenues ces dernières années, de même que de nombreuses autres mesures qui pourront donner l'impulsion nécessaire pour que l'humanité se rapproche d'un monde meilleur, dans la paix et la coexistence pacifique.

82. La République dominicaine condamne la violence où qu'elle éclate, car c'est la violence qui représente le plus grave obstacle à ce monde de paix qui est l'objectif même de l'Organisation des Nations Unies.

83. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des études qu'effectuent les organismes internationaux en vue de mettre fin, dans toute la mesure humainement possible, à cet ennemi de la paix et du progrès des peuples.

84. Ce sont des convictions qui font que mon pays s'est félicité de tous les efforts accomplis au niveau de la Conférence économique au sommet, qui s'est tenue à Bonn en juillet, pour appliquer la Convention de La Haye de 1970⁶ sur la piraterie aérienne et pour lui fournir un dispositif d'imposition de sanctions susceptibles d'être appliquées contre tous les pays qui refuseraient de juger ou accepteraient d'extrader les pirates de l'air ou qui refuseraient de rendre les avions qu'ils ont saisis.

85. Nous nous faisons également les avocats de ces mesures, car il convient de trouver des méthodes plus efficaces pour éviter la prise d'otages, qui constitue trop souvent un attentat contre des personnes innocentes, alors même, justement, que ce mal va croissant, comme le montrent tous les événements qui ont perturbé récemment la conscience internationale.

86. Nous demandons instamment qu'une trêve intervienne dans toutes les zones de conflits internationaux pour faciliter la solution à des problèmes qui existent dans les régions de conflits, comme par exemple le Moyen-Orient — pour lequel, d'ailleurs, on semble s'orienter sur des voies justes et honorables — dans l'égalité et le respect mutuel, afin de susciter la confiance et de faire renaître la bonne volonté, sentiments sans lesquels il est impossible de parvenir à un accord entre les hommes comme entre les nations.

87. Les options qui s'offrent à nous aujourd'hui nous font penser à cette situation de conflit à laquelle se trouvait mêlée la République française lorsque, appelé en consulta-

⁶ Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye, le 16 décembre 1970.

tion après avoir été écarté, Talleyrand répondit aux paroles du grand Corse : "Négociez aujourd'hui, alors que vous le pouvez encore."

88. Telles sont les grandes lignes de la politique internationale de mon pays, confrontés que nous sommes aux graves problèmes qui assaillent les Etats qui constituent cette organisation mondiale. En les résumant, je me suis fait l'interprète de la pensée de Son Excellence le Président de la République dominicaine, Don Antonio Guzmán.

89. Aujourd'hui plus que par le passé, nous pouvons parler avec la fermeté que donne aux peuples la conscience de ce qui est juste et authentique. Avec l'élection à la présidence de la République de Son Excellence Don Antonio Guzmán, et grâce au transfert pacifique du mandat présidentiel, le moment est venu où, pour notre plus grand bien et le plus grand bien du monde démocratique en général, la République dominicaine peut être considérée, de façon définitive, comme un Etat où règne pleinement la démocratie représentative.

90. M. VRHOVEC (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter bien cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. La délégation yougoslave et moi-même, personnellement, nous réjouissons que nos félicitations s'adressent à vous, monsieur le Président, homme d'Etat et diplomate éminent, représentant de premier plan de la Colombie, pays ami avec lequel la Yougoslavie entretient une collaboration fructueuse et étroite.

91. Je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue, parmi nous, aux représentants éminents d'un nouvel Etat Membre, les Iles Salomon, dont l'admission rapproche plus encore notre organisation de la consécration du principe de l'universalité inscrit dans la Charte des Nations Unies.

92. Nous sommes heureux également que l'on ait remercié M. Mojsov, représentant de la Yougoslavie, pour la manière avec laquelle il a assumé la présidence de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que de trois sessions extraordinaires consacrées à des questions fort importantes de la vie internationale.

93. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale comporte d'importants problèmes affectant la paix et la sécurité internationales ainsi que des questions à long terme relatives au développement du monde dans lequel nous vivons. Les sessions ordinaires nous offrent l'occasion de donner un élan nouveau à nos efforts conjoints et de travailler, de façon plus résolue, à la solution des problèmes qui se posent à nous.

94. Cela est d'autant plus important que notre session a lieu à un moment où la crise générale du système existant de relations politiques et économiques ne fait que s'aggraver, en période de stagnation dans le relâchement des tensions, de course effrénée aux armements, d'intensification des crises et de tentatives renouvelées en vue d'imposer de nouvelles formes de domination et d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats indépendants.

95. Nous espérons et nous croyons fermement que les difficultés de notre temps pourront être surmontées si

peuples et pays sont de plus en plus résolus à lutter pour leur indépendance et leur libre développement et à contribuer à la création d'un nouveau système de relations internationales fondé sur la liberté, l'égalité, l'interdépendance et la justice. Guidés par ces nobles aspirations, les pays non alignés, qui représentent une grande partie des Membres de l'Organisation mondiale, se sont réunis cet été, pour leur conférence ministérielle, à Belgrade⁷, capitale de mon pays, afin de mieux faire entendre leurs voix et de redoubler d'efforts pour réaliser de tels objectifs.

96. La Conférence de Belgrade a retenu l'attention de l'opinion publique mondiale précisément parce qu'elle a renforcé et détaillé tous les principes fondamentaux, le rôle et l'orientation de la politique de non-alignement en tant que facteur mondial, indépendant des blocs, activement engagé dans la lutte pour l'instauration de nouvelles relations internationales.

97. Partant de là, la Conférence a pris position sur toutes les questions brûlantes liées aux rapports internationaux actuels. Elle a souligné l'importance de l'action des pays non alignés à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies et leur volonté de coopérer, en particulier, avec les autres pays en développement et avec tous ceux qui sont en faveur de l'application générale des principes de la coexistence active et pacifique.

98. La Conférence a aussi rejeté fermement toutes les tentatives faites pour diviser les pays non alignés sous des prétextes politiques, idéologiques ou autres. Elle a également adopté des recommandations spécifiques touchant le règlement pacifique des différends entre pays non alignés. Elle a esquissé les grandes lignes de la préparation des prochaines réunions importantes des pays non alignés, y compris leurs conférences au sommet. Les documents finals de la Conférence ont été distribués sous la forme d'un document de l'Assemblée générale [A/33/206], et nous pensons qu'ils seront étudiés avec l'attention qu'ils méritent.

99. En ouvrant la Conférence, le président Tito a souligné que :

"Voilà maintenant des années que l'on considère que la stabilité mondiale dépend entièrement de l'équilibre des forces et du pouvoir de dissuasion ainsi que de l'accommodement des blocs. Nous avons cependant vécu dans une instabilité constante qui dément ces présomptions."
[Ibid. p. 158.]

100. Nous avons donc été amenés à rechercher une autre optique, basée sur une logique différente, une autre façon d'aborder les réalités de notre monde, et avons ainsi abouti à la politique du non-alignement. Cette politique s'est imposée avec une telle force morale et politique qu'elle a "fourni des éléments positifs de stabilité à un monde en plein désarroi" [ibid.]. C'est justement pour cette raison qu'elle a pu s'affirmer comme le vrai et, en fait, le seul choix possible pour remplacer le système actuel de privilèges, de monopoles et d'assujettissements.

101. Cette attitude a été soulignée davantage encore dans la position prise, à la Conférence de Belgrade, selon laquelle

⁷ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978.

la lutte contre les maux anciens et nouveaux qui assaillent notre monde, contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, contre la domination et l'ingérence étrangères sous toutes leurs formes, contre l'hégémonisme politique et économique et toutes les formes de subjugation, doit aller de pair avec la lutte pour la réalisation d'un ordre mondial nouveau dans lequel le système de vie ne serait pas fondé sur les blocs, même s'il s'avérait possible de parvenir à ce que l'on appelle l'équilibre des forces et des intérêts entre les blocs.

102. Cela vaut notamment pour notre conception de la nature de la détente, autrement dit, du processus de relâchement des tensions dans le monde, auquel nous attachons tant d'importance.

103. La détente, aujourd'hui, est en pleine stagnation, particulièrement en ce qui concerne les relations entre les grandes puissances, et elle souffre aussi de certains nouveaux éléments de guerre froide. Nous devons chercher à remettre en marche ses tendances positives car, sans détente, comment faire vraiment disparaître les principaux foyers de tension dans le monde ?

M. Muganga (Burundi), vice-président, prend la présidence.

104. Bien entendu, nous ne devons pas oublier que, pour importantes que puissent être les relations entre les grandes puissances, la détente ne doit pas viser uniquement un arrangement mutuel entre les blocs et leur coexistence mutuelle. La détente doit devenir universelle, se faire sentir dans toutes les régions et dans tous les domaines de la vie internationale. Elle ne doit pas consister à maintenir les conditions actuelles de dépendance et le *statu quo*, elle doit être un moyen de favoriser les tendances à la paix, à l'indépendance et au progrès social, avec la participation active et égale et la responsabilité de tous les membres de la communauté mondiale. Notre organisation, par ses efforts et ses délibérations, peut grandement stimuler ce progrès de la détente.

105. Parmi toutes les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de cette session, ma délégation estime que nous devrions consacrer une attention particulière à la lutte pour la liquidation définitive du colonialisme dans toutes les parties du monde. Le colonialisme est un anachronisme du passé qui essaie désespérément de survivre; il y parvient grâce à l'existence continue des besoins stratégiques des blocs et des intérêts du capital international liés aux régimes encore en place en Afrique australe.

106. Les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie sont très conscients de cette situation; c'est pourquoi ils profitent tant de l'efficacité insuffisante de l'Organisation mondiale, quand il s'agit d'adopter les décisions nécessaires, et de son manque de détermination, quand il s'agit de mettre en oeuvre celles qui existent déjà.

107. Le cas de la Namibie est pour nous tous un exemple instructif. A la suite de la lutte de libération du peuple namibien et des manifestations de solidarité de la communauté internationale, la situation a évolué dans un sens

positif. Mais, précisément quand on pouvait s'attendre à une solution véritable, le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud a soulevé de nouvelles objections, dans l'intention de revenir en arrière.

108. Ma délégation désire appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que de telles obstructions, accompagnées de crimes brutaux et d'actes de génocide à l'encontre des populations africaines et d'actes d'agression contre des Etats souverains d'Afrique, en particulier les Etats de première ligne, dont se rendent coupables les régimes sud-africain et rhodésien, continueront tant que la communauté mondiale et notre organisation n'appliqueront pas les mesures qui s'imposent contre ces régimes, avec plus de consistance et de résolution.

109. Le racisme et l'*apartheid* ont été condamnés par les Nations Unies comme étant un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité mondiales, et pourtant l'embargo sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud et les sanctions économiques et autres, décrétées contre la Rhodésie, ne sont malheureusement pas toujours appliquées par tous.

110. Une fois de plus, nous devrions réaffirmer notre politique clairement définie, promettre notre plein appui et notre pleine assistance aux peuples qui luttent pour éliminer ces régimes racistes et pour obtenir l'indépendance nationale. Nous devons reconnaître tous les droits légitimes des mouvements de libération de la SWAPO en Namibie et du Front patriotique au Zimbabwe et leur donner tout notre appui. Sans la participation de la SWAPO et du Front patriotique, il ne saurait y avoir d'indépendance véritable et durable ni de transfert du pouvoir à la majorité africaine.

111. Nous croyons, notamment, que le plan envisagé pour la Namibie, y compris l'envoi de forces de maintien de la paix des Nations Unies, pour assurer un acheminement pacifique et juste vers l'indépendance, devrait être mené à bien résolument et sans retard. Mon gouvernement est prêt à accorder tout son appui dans ce but, car il est convaincu que c'est un pas vers la liquidation définitive du racisme et de l'*apartheid* en Afrique du Sud et en Rhodésie, l'accession à l'indépendance du peuple du Zimbabwe et l'instauration de la stabilité et de la paix dans cette région névralgique du continent africain.

112. La tolérance manifestée à l'égard des défis insolents et des manoeuvres des régimes racistes est interprétée, à juste titre, par les pays africains comme le fruit d'aspirations néo-coloniales et une tendance vers la recolonisation de certaines régions de l'Afrique. Nous ne saurions, à l'Organisation des Nations Unies, rester aveugles devant ce fait.

113. L'échec dans la solution de ces crises et d'autres crises en Afrique entraînera de nouvelles perturbations graves dans les relations internationales, suscitera de nouvelles causes de rivalités et de conflits de la part des intérêts étrangers et provoquera de nouvelles confrontations. C'est précisément pour cette raison que nous considérons que le rôle joué par l'OUA dans les affaires africaines est très important. Pour ce rôle, l'OUA mérite le plein appui de notre organisation.

114. La crise du Moyen-Orient est également l'un des foyers les plus dangereux d'un conflit mondial éventuel. Cela est dû, principalement, au maintien obstiné par Israël de sa politique agressive contre les Etats arabes voisins, à son déni des droits nationaux du peuple palestinien et à son refus de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

115. Conscients de la gravité du problème qui nous fait face, ainsi que de la nécessité de ne rien épargner pour éviter qu'il ne se détériore davantage le dangereux état de crise, et/ou de trouver des moyens permettant d'aboutir à une solution juste et pacifique, nous voudrions appuyer tous les efforts qui, de façon véritable, tendent vers ces objectifs.

116. Nous devons aussi être très réalistes, cependant, lorsque nous évaluons tous les éléments de la crise existante et peser soigneusement chaque démarche susceptible de nous rapprocher ou de nous éloigner d'une solution juste et durable. Nous sommes profondément convaincus que toutes les initiatives de paix doivent tenir compte de ces éléments et qu'elles doivent être évaluées précisément dans cette optique.

117. Il s'ensuit, selon l'esprit et la lettre des résolutions adoptées par les Nations Unies, et selon les positions définies par un certain nombre de conférences de pays non alignés, qu'un règlement global et durable de la crise du Moyen-Orient doit inclure les trois principes fondamentaux suivants : premièrement, le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés au cours de la guerre de 1967; deuxièmement, la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, ainsi que la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme seul représentant légitime du peuple palestinien; et, troisièmement, le droit de tous les pays et peuples de la région à la sécurité et au développement indépendant.

118. Nous pensons que seules des mesures prises conformément aux principes que je viens de citer plus haut et visant à leur pleine réalisation sont susceptibles de conduire à une solution complète, durable et pacifique de la crise et de garantir la paix et la stabilité dans cette région.

119. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur ce que nous pensons de la crise de Chypre et de la question de Corée et exposer nos positions à cet égard. La prolongation de la crise de Chypre, qui prive un pays indépendant de son droit à la pleine souveraineté, nous met en garde contre l'existence d'une menace constante à la paix dans cette partie du monde. Nous sommes convaincus qu'une issue ne saurait être trouvée que par la mise en oeuvre complète des dispositions conformes à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui contient tous les éléments et toutes les mesures nécessaires à la solution de cette crise. Nous pensons que cela devrait se faire en évitant toute mesure d'ingérence ou de pression de l'extérieur, par un dialogue constructif entre les deux communautés et, en particulier, par un rôle plus actif de la part de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la mise en oeuvre de ses résolutions.

120. Nous ne devons pas oublier un seul instant que la division continue de la Corée est l'une des sources poten-

tielles d'un conflit international plus étendu. Nous devons donc appuyer, clairement et de façon constante, les justes aspirations du peuple de Corée à une réunification pacifique, sans ingérence extérieure, et accueillir favorablement, à cet égard, les mesures concrètes et pacifiques proposées, dans ce sens, par la République populaire démocratique de Corée.

121. L'une des questions les plus importantes dans la vie de la communauté mondiale est le problème du désarmement. Il a été discuté longuement lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a été récemment convoquée à l'initiative des pays non alignés.

122. Bien que les résultats de cette session ne nous permettent pas de faire preuve d'un optimisme excessif, nous sommes néanmoins convaincus qu'il est tout à fait réaliste de dire que cette session a été importante, étant donné qu'elle a exprimé la ferme volonté de notre organisation de s'attaquer à cette question directement et activement, dans l'avenir également. Ce que nous avons adopté à cette session constitue un bon point de départ pour nos efforts futurs dans ce domaine. Cela s'applique, en premier lieu, aux principes généraux qui consistent à accorder aux Nations Unies la responsabilité principale et le rôle primordial dans ce domaine.

123. La décision de réaffirmer le droit inaliénable qu'ont tous les Etats, sans discrimination, de mettre au point, d'acquérir et d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques afin qu'ils puissent ainsi favoriser leur propre développement économique et social [voir résolution S/10/2, par. 36], revêt une grande importance. Cette décision est d'autant plus importante que les tendances à maintenir le monopole nucléaire existant sont encore très présentes. Admettre le renforcement d'un tel monopole reviendrait à élargir le fossé déjà profond entre les pays en développement et les pays développés, ce qui renforcerait le colonialisme technologique, créerait de nouveaux domaines d'instabilité dans le monde et engendrerait de nouvelles tensions dangereuses dans les relations internationales. Il est important de mettre en oeuvre, aussi efficacement que possible, les décisions que nous avons prises et de veiller à ce que les organes que nous avons constitués commencent à fonctionner le plus tôt possible.

124. La dixième session extraordinaire n'a pas trouvé de solutions positives à certains problèmes clefs, tels que l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires ou la garantie aux pays qui ont renoncé à ces armes qu'elles ne seront pas utilisées contre eux. Nous estimons que, sans cet engagement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne saurait répondre aux fins pour lesquelles il a été créé.

125. Les questions importantes de la liquidation des bases militaires étrangères et de la création concrète de zones de paix et de coopération dans diverses parties du monde sont également demeurées sans solution. Et, chose plus importante, il nous semble que les efforts de l'Organisation mondiale dans ce domaine devraient viser à surmonter la tendance actuelle qui veut que les négociations portent surtout sur l'équilibre des armements et à mettre en branle un véritable processus du désarmement.

126. Par suite de la résistance manifestée par les intérêts de blocs, il n'a pas été possible d'adopter plus que des

dispositions de principes sur le sujet des zones de paix et de coopération. A notre avis, ces dispositions devraient s'appliquer, sans réserve, à la région de la Méditerranée. La plupart des pays méditerranéens ont souscrit à cette thèse. Ces dispositions devraient constituer la base des futurs efforts des pays méditerranéens et de leur volonté d'assurer, dans l'esprit des décisions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une paix stable, la sécurité et le progrès dans la Méditerranée, grâce à la coopération de tous les pays de la région, sur une base d'égalité.

127. Dans le cadre de nos efforts pour renforcer la sécurité du monde, nous attachons une grande importance à la promotion de la confiance entre les peuples et les Etats. La confiance peut être favorisée de diverses façons, notamment par l'établissement de zones de paix et de coopération et de zones exemptes d'armes nucléaires; en s'abstenant de mener des manoeuvres militaires le long des frontières et d'y recourir pour faire pression sur d'autres pays; en déclarant hors la loi les organisations terroristes et leurs activités contre d'autres Etats; et en s'abstenant de toute propagande hostile.

128. Le terrorisme est une forme de crime international dirigé délibérément contre l'indépendance et la vie libre et pacifique des peuples et des pays. C'est une forme d'agression indirecte et un instrument de déstabilisation des systèmes internes d'Etats souverains dans l'intention d'imposer des systèmes idéologiques et politiques étrangers et de détruire l'indépendance de ces pays.

129. Nous sommes convaincus que tous les membres de la communauté mondiale doivent assumer une égale responsabilité, pour lutter de façon énergique et constante contre ce crime.

130. Nous voudrions, en particulier, attirer l'attention sur le danger d'appliquer deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agit de terrorisme, suivant qu'une catégorie de terrorisme est considérée comme un crime et une autre comme une forme d'opposition politique, et sur le danger des tentatives faites pour discréditer les luttes de libération nationale contre la domination étrangère, en les qualifiant de terrorisme. Il est évident que des critères purement idéologiques et des séquelles du concept de guerre froide entre deux mondes ou des tentatives de maintenir les relations coloniales sous-tendent ces attitudes.

131. C'est justement à cause de l'existence de cette dualité d'appréciation, quand il s'agit de groupes terroristes, que nous voudrions appeler votre attention sur le fait que le projet de convention internationale contre la prise d'otages, qui est soumis à l'Assemblée générale [point 120], devrait être interprété comme la volonté d'appliquer les mêmes critères à toutes les catégories d'actes de terrorisme international et de les combattre résolument et de la même façon.

132. Permettez-moi de me référer à une question importante pour la communauté mondiale, celle des droits de l'homme, qui a donné lieu à d'importantes controverses et qui, de façon regrettable, est devenue l'objet de fréquentes manipulations inspirées par divers concepts idéologiques, et d'attirer l'attention sur les positions qui ont été adoptées à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à Belgrade.

133. Partant des principes de l'Organisation des Nations Unies, de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Conférence a souligné que la question des droits de l'homme ne saurait être dissociée de son contexte national, économique et social. Cette position est inspirée par la conviction que la liberté de l'individu est inséparable de la liberté des peuples et que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de l'individu et des peuples sont inséparables.

134. C'est seulement ainsi que les droits de l'individu et les droits des peuples et leur libre et complet développement peuvent être véritablement encouragés. Ce devrait être une partie intégrante de l'émancipation politique et économique des peuples et de la lutte pour la démocratisation des relations internationales.

135. Mon pays donne une très grande priorité à la question des droits de l'homme, profondément convaincu qu'il est que les systèmes politiques doivent servir la personne humaine et non l'inverse. Nous voulons donc, encore une fois, attirer l'attention sur l'importance de l'initiative des pays non alignés en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption d'une approche intégrale et globale de la question des droits de l'homme.

136. A cet égard, nous accordons également une attention particulière à la clause figurant à la Déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, relative au strict respect des droits des minorités ethniques et religieuses [voir A/33/206, annexe I, par. 156]. Nous pensons que la nation qui constitue la majorité est responsable de la réalisation des droits de la minorité nationale, car il est difficile d'imaginer qu'une majorité jouisse d'une liberté véritable si elle n'a pas garanti la même liberté à la minorité nationale.

137. Pour mon pays, il s'agit là d'un principe très important, à cause, à la fois, du caractère fédéral et multinational de notre communauté, dans laquelle toutes les nations et toutes les nationalités jouissent de conditions optimales et égales pour leur libre développement national et à cause de notre ferme croyance dans le fait que les minorités nationales, pourvu qu'elles jouissent de tous les droits nécessaires, peuvent constituer l'un des maillons les plus précieux entre les pays et les peuples et peuvent développer la confiance entre eux.

138. Je suis convaincu qu'il n'y a pas lieu, particulièrement, de montrer les incertitudes qui découlent des tentatives faites pour maintenir les anciennes relations d'inégalité, de privilèges et d'exploitation dans les relations économiques internationales. Ce système de relations est dans un état de crise aiguë et nous sommes témoins, en même temps, d'un marasme total dans les négociations sur des problèmes dont la solution apporterait un changement radical et indispensable dans les relations économiques internationales.

139. Il nous semble que, par égoïsme et par manque de volonté de s'attaquer au coeur du problème, aucun dialogue véritable n'a encore été établi entre les pays les plus développés et ceux en développement, à la suite de quoi aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la solution d'une seule question de fond importante. A cause de ces

obstacles, la première année de travail du Comité sur le nouvel ordre économique international⁸ s'est soldée par un échec total. Il n'est pas possible d'entériner la thèse que cet échec a été dû à des divergences d'interprétation en ce qui concerne le caractère et l'étendue du mandat de ce comité.

140. Confrontés comme nous le sommes à cette situation critique, nous devrions, au moins, créer par nos efforts communs, durant la présente session, des conditions pour le fonctionnement normal du Comité sur le nouvel ordre économique international, dans le cadre de son mandat.

141. Nous croyons que ce comité pourra continuer son travail, au début de l'année prochaine, et qu'il sera en mesure d'apporter une contribution concrète aux négociations sur les questions les plus importantes actuellement en cours, permettant ainsi que s'instaure une atmosphère politique favorable pour les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement et qu'aboutissent avec succès la cinquième session de la CNUCED et de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

142. L'instauration du nouvel ordre économique international est devenue la tâche primordiale de la communauté internationale. Fermer nos yeux sur cette réalité non seulement équivaldrait à exacerber la crise existante dans les relations économiques, mais à injecter des perturbations nouvelles et dangereuses et de nouvelles crises dans les relations politiques du monde et, en dernière analyse, à compromettre la paix et la sécurité internationales.

143. Notre vision des nouvelles relations politiques et économiques internationales et leur réalisation demande qu'un rôle décisif soit joué par l'Organisation des Nations Unies. Les pays non alignés ont toujours considéré que le renforcement de l'efficacité de l'Organisation est l'une des tâches essentielles dévolues à la communauté internationale. Quant à eux, ils ont apporté une contribution essentielle à la mise en place de ce processus, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de plates-formes universellement acceptables pour résoudre les crises et pour l'élimination des sources de conflit, pour l'établissement du nouvel ordre économique international, l'élaboration d'un programme de désarmement général et complet et l'élimination du danger de conflits armés.

144. Nous devons nous opposer fermement à la tendance croissante à retirer les problèmes de fond à notre organisation et à se détourner des Nations Unies pour les résoudre; nous devons oeuvrer pour l'application encore plus efficace des décisions et résolutions de l'Organisation.

145. Nous vivons encore dans des conditions caractérisées par des contradictions et des divisions de blocs qui déchirent notre monde et le poussent vers de nouvelles confrontations; mais, d'un autre côté, nous vivons à une époque d'interdépendance toujours croissante qui nous oblige à coopérer dans la lutte pour la paix, l'égalité des droits, la sécurité et le progrès dans le monde.

146. Imbus d'un sentiment de grande responsabilité vis-à-vis de nos peuples et de l'humanité dans son ensemble,

nous pouvons faire en sorte que cette trente-troisième session de l'Assemblée générale soit un pas franchi avec succès sur la longue route menant à la réalisation des nobles principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. C'est précisément dans cette optique que nous considérons le grand engagement que nous avons souscrit, la grande responsabilité et le rôle important joué par notre organisation.

147. M. HUQ (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Je transmets à cette assemblée le salut chaleureux du peuple du Bangladesh. Ma délégation estime que c'est pour elle un grand honneur que de pouvoir participer aux délibérations de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de vous faire part de nos réflexions sur certains des problèmes auxquels la communauté mondiale doit faire face.

148. C'est avec un plaisir tout particulier que j'adresse à l'ambassadeur Liévano nos félicitations les plus chaleureuses pour son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est particulièrement satisfaite de travailler sous la sage direction du représentant de la Colombie, nation avec laquelle le Bangladesh a de nombreux liens étroits, dont les moindres ne sont pas nos espoirs et nos aspirations communs, en tant que membres du monde en développement. Nous ne doutons pas que ses qualités de chef et la richesse de sa vaste expérience seront dans l'accomplissement de ses hautes fonctions, d'une valeur exceptionnelle pour cette assemblée, et l'aideront à aboutir à des résultats concrets et fructueux au cours de son mandat. Nous l'assurons de notre coopération totale.

149. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, mérite nos sincères remerciements pour les efforts continus qu'il déploie au service de la communauté mondiale. Le dévouement et l'impartialité avec lesquels il a poursuivi les objectifs et les idéaux de l'Organisation ont suscité l'admiration de tous, y compris celle du peuple du Bangladesh.

150. Notre pays souhaite une chaleureuse bienvenue à l'Etat souverain et indépendant des Iles Salomon qui vient d'être admis comme cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Bangladesh tient au grand honneur d'avoir parrainé le projet de résolution qui a permis aux Iles Salomon d'accéder à la qualité de Membre. Nous attendons avec plaisir la collaboration étroite qui se nouera avec ce pays.

151. Le Bangladesh pleure, avec le reste du monde, le décès de deux grandes personnalités. Le pape Paul VI jouissait du respect mondial et de l'estime de tous pour le grand intérêt qu'il manifestait à l'égard des valeurs morales et humaines et aussi en raison de la contribution qu'il a apportée à la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la paix parmi les peuples du monde. Quant au président Mzee Jomo Kenyatta, il symbolisait l'esprit de résurgence de l'Afrique nouvelle. Ce grand dirigeant et homme d'Etat a donné l'exemple du courage, du sacrifice; ce visionnaire a lutté pour la liberté, pour l'édification d'une nation, et il demeurera une source d'inspiration pour les générations à venir.

⁸ Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

152. Alors que nous parcourons l'ordre du jour chargé de cette session, nous sommes particulièrement conscients des problèmes cruciaux auxquels la communauté mondiale se trouve confrontée : comment sauvegarder la paix et résoudre par des moyens justes et pacifiques les conflits qui couvent sous la cendre; comment arriver à un monde désarmé, libéré de l'ingérence et des sphères d'influence; comment accélérer le développement social et économique, remédier aux disparités flagrantes et s'acheminer rapidement vers un ordre économique plus stable et plus équitable; comment garantir, dans le monde, le respect des droits de l'homme fondamentaux — sur les plans économique, social et politique; comment réaliser le droit fondamental à l'autodétermination et à l'indépendance véritable; et, pour finir, comment susciter la reconnaissance et le respect du droit et des normes universelles de conduite.

153. Pendant 33 ans, les Nations Unies se sont attaquées à ces problèmes sous leurs formes et leurs aspects divers. La conviction que la paix est indivisible est implicite dans la recherche de leur solution. A mesure que l'on prenait conscience du fait que l'humanité ne partageait pas, nécessairement, une conception unique de cette recherche, on reconnaissait également que la paix au moyen de l'intimidation ou la paix achetée ne pouvait être qu'éphémère. S'il est une conviction que nous entretenons au Bangladesh, c'est celle, fondamentale, selon laquelle la paix par la justice est la seule qui soit durable.

154. Pendant plus de trois décennies, l'Organisation des Nations Unies a cherché à faire face aux changements sans précédent qui se sont produits sur notre planète dans les domaines politique, militaire, économique, social et technologique. Cette période a vu la détente dans la guerre froide, le démantèlement des empires coloniaux, les efforts d'innovation pour contenir les conflits potentiels ou existants et des initiatives toutes nouvelles destinées à faire face aux vastes problèmes mondiaux intéressant les domaines de la population, de l'industrialisation, du commerce, du statut de la femme, de l'ordre mondial des océans et de l'utilisation des rares ressources en eau. Les défis les plus importants se trouvent toutefois devant nous : comment canaliser et consolider la volonté des nations de servir les intérêts à long terme de l'humanité entière et soutenir les objectifs les plus positifs et les plus nobles de l'homme.

155. C'est vers cet idéal élevé que le Gouvernement du Bangladesh s'est fermement engagé. Nous sommes convaincus que les Nations Unies constituent le catalyseur le plus vital dans l'évolution d'une nouvelle prise de conscience de la communauté internationale. Au cours des premières années, les relations internationales étaient dominées, au premier chef, par la tension entre les grandes puissances. Aujourd'hui, cette tension s'est amoindrie et a fait place à un phénomène, également inquiétant, de relations inégales entre les États, ce qui menace la paix, la sécurité et le progrès. Aujourd'hui, les Nations Unies sont aussi intéressées, de façon vitale, à trouver l'instrument de coopération nécessaire capable d'harmoniser les politiques nationales de 150 États. Le défi réside maintenant dans la recherche de cette union entre les intérêts nationaux et internationaux, de façon qu'ils puissent coïncider plutôt qu'entrer en conflit, cela dans l'intérêt majeur de l'humanité entière et dans la reconnaissance inéluctable de leur interdépendance.

156. Pour le Bangladesh, ce processus d'évolution revêt une importance cruciale. Notre engagement vis-à-vis des Nations Unies va bien au-delà d'une simple formalisation du statut indépendant et souverain inhérent à notre admission à la qualité de Membre de l'Organisation. Le respect des principes et des obligations de la Charte des Nations Unies est inscrit dans notre constitution et nous avons élaboré tout autour la trame de notre politique étrangère. Nous ne saurions oublier que l'Organisation des Nations Unies est utile, avant tout, aux nations en développement, car la force essentielle de l'Organisation est qu'elle sauvegarde les intérêts de ces pays, en créant un plus grand sens de la responsabilité collective et en renforçant la capacité collective à s'attaquer aux problèmes mondiaux. Il est donc impératif que les pays en développement puissent faire entendre leur voix, de façon efficace, dans les organes de prise de décisions de l'Organisation mondiale.

157. Une autre pierre angulaire de la politique du Bangladesh est sa stricte adhésion aux principes du non-alignement. Le Bangladesh met tout spécialement l'accent sur la nécessité de supprimer le joug et l'exploitation, quelle que soit la subtilité de leurs manifestations, sur le droit de prendre en main son destin national sans pression, intimidation ni ingérence, la liberté de conserver la liberté de jugement et, par-dessus tout, sur le besoin de renforcer la coexistence pacifique de tous les États, indépendamment des différences idéologiques ou des systèmes socio-économiques. L'objectif final est la création d'un climat de paix, où les populations pourraient mettre en valeur les ressources nécessaires pour combattre les fléaux de la misère, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, de telle sorte que la liberté économique puisse être préservée sans sacrifier pour autant la liberté politique et la croissance économique pourrait être atteinte sans menacer la justice sociale.

158. C'est dans le contexte élargi de ces principes que nous en venons maintenant à certaines questions spécifiques de notre ordre du jour, et, en particulier, à celles qui ont une incidence particulière sur la paix et la sécurité internationales et qui, par conséquent, demandent une coopération urgente et globale.

159. Malgré plusieurs initiatives de paix prises dans le courant de l'année, la situation politique internationale demeure inquiétante, car les foyers de crise se profilant à l'horizon politique sont bien plus nombreux qu'il y a un an.

160. Au Moyen-Orient, une zone de tension explosive demeure. Si l'on veut vraiment une paix liée à la justice, trois principes cardinaux doivent être reconnus et appliqués : premièrement, aucun pays ne peut jouir des fruits de l'agression; deuxièmement, aucun peuple ne saurait se voir refuser son droit inaliénable à posséder une patrie; troisièmement, aucun pays ne saurait être autorisé à se lancer dans une politique de conquête et d'expansion, par la force, pour modifier le caractère politique, démographique et culturel des territoires ainsi occupés. Il ne saurait donc y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne sera pas retiré des territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas rétablis, y compris son droit à créer son propre État, en accord avec les résolutions des Nations Unies.

161. Le Bangladesh constate, avec une inquiétude et un bouleversement profonds, que l'Afrique australe continue à saigner sous le joug répressif des régimes racistes minoritaires. Nous exprimons notre solidarité totale au courageux peuple africain et réaffirmons notre appui total et sans équivoque à sa lutte héroïque et légitime au Zimbabwe, en Namibie et en Azanie, pour l'indépendance et le transfert immédiat du pouvoir aux véritables représentants de la majorité du peuple. Le Bangladesh est convaincu que, dans ces derniers bastions du colonialisme, l'indépendance peut et doit être réalisée sans aucune concession aux principes déjà inscrits dans les résolutions des Nations Unies.

162. La tâche qui consiste à trouver un équilibre viable entre les craintes nationales, les doutes et les préoccupations, d'une part, et les intérêts à long terme de la communauté internationale, d'autre part, dépend à l'évidence du rythme avec lequel nous progressons vers le désarmement.

163. Le mouvement non aligné peut s'enorgueillir, à juste titre, du fait que son souci majeur et ses engagements sur la question essentielle du désarmement ont conduit à la première session extraordinaire historique de l'Assemblée générale exclusivement consacrée au désarmement et à l'adoption, à cette session, d'un document de consensus [résolution S-10/2] malgré les difficultés inhérentes et les positions profondément arrêtées. Il est difficile de mesurer les réalisations de cette session historique en termes de progrès tangibles dans le domaine de la limitation et de la réduction des armes. En fait, son succès le plus important est un succès moral; autrement dit, un processus a été amorcé pour poursuivre le dialogue et accepter une optique globale pour déterminer les éléments indispensables à une nouvelle stratégie du désarmement, une stratégie qui instaurerait les objectifs et les priorités devant présider aux négociations futures à l'intérieur d'un cadre préétabli. Les accords portant sur le mécanisme à établir pour ces négociations particulières, notamment par l'amélioration des instances des Nations Unies de délibérations et de négociations sur le désarmement, sont d'une importance cruciale.

164. La position du Bangladesh sur ces questions est claire et sans équivoque. Nos efforts doivent s'exercer sur deux fronts parallèles: d'une part, tendre à un monde sans guerre, grâce à une série de mesures d'ensemble non seulement pour la stabilisation des armements, mais pour la réduction substantielle et l'élimination de ces armements, par un programme échelonné, dans l'ultime dessein du désarmement général et complet; d'autre part, mettre en place simultanément un système de sécurité mondiale adéquat qui remplirait le vide ainsi créé; il s'agirait d'un système basé sur la primauté du droit et sur la responsabilité collective de toutes les nations de maintenir la paix, de renoncer à utiliser la force et de régler les différends par des moyens pacifiques. Nous croyons qu'une attention croissante et primordiale doit être consacrée à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans cette voie et, plus particulièrement, en appliquant, d'une manière effective, les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

165. Le Bangladesh n'a pas fléchi dans les efforts qu'il a déployés pour promouvoir la paix et la stabilité dans la

région de l'Asie du Sud, en créant un climat de confiance, de compréhension et de coopération sur la base d'un respect mutuel pour une égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Les progrès accomplis dans cette direction trouvent leur illustration, tout d'abord, dans l'accord passé avec l'Inde sur ce problème vieux de 25 ans qu'est le partage des eaux du Gange; deuxièmement, dans l'accord passé avec l'Inde et le Népal sur l'usage de la route terrestre à travers l'Inde entre le Népal et le Bangladesh; et, troisièmement, l'accord intervenu avec la Birmanie sur le rapatriement des réfugiés birmans. Ces accords reflètent la façon de gouverner des chefs de ces pays et leur foi dans le principe du règlement pacifique de tous les différends. Nos relations amicales avec nos autres voisins de la région, le Pakistan, Sri Lanka, l'Afghanistan et le Bhoutan, continuent à se renforcer.

166. Nous avons toujours considéré le Bangladesh comme un pont jeté entre le Sud et le Sud-Est asiatique et nous avons cherché à renforcer, par tous les moyens, les liens traditionnels d'amitié et de coopération entre le Bangladesh et les autres pays du sud et du sud-est asiatique ainsi que les pays du Pacifique.

167. Sur le plan interne, le Bangladesh traverse actuellement une phase de transition économique et politique importante. La première élection présidentielle a eu lieu en juin dernier, sur la base du suffrage universel des adultes. Les élections aux instances locales avaient eu lieu plus tôt et les élections législatives sont prévues pour le mois de décembre prochain. Le programme en 19 points du président Ziaur Rahman envisage des réformes de grande portée politique, administrative et économique. La réorganisation des structures administratives et des services est maintenant en cours pour les adapter au développement économique et social. Le plan biennal pour le développement social et économique est actuellement en cours d'application. Il sera suivi par un plan quinquennal dans le cadre d'un plan général de 20 ans. La plus haute priorité a été dévolue à l'objectif de l'autosuffisance économique, par l'accroissement de la production agricole, le développement rural et le contrôle démographique. Une stratégie clef pour le développement consiste à décentraliser le mécanisme de la planification et à susciter des efforts d'autosuffisance chez les gens, par leur participation directe à la formulation et à la mise en oeuvre de plans de développement aux niveaux locaux. Une campagne nationale a été mise au point pour la mobilisation et l'utilisation des vastes ressources en main-d'oeuvre du pays à des fins productives.

168. L'expérience du Bangladesh dans le domaine du développement indique, cependant, que des contraintes sont profondément enracinées dans des facteurs globaux qui requièrent une coopération plus étroite entre les nations du monde.

169. Il est devenu plus clair que jamais que les problèmes de la misère, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, dont souffrent les pays en développement, ne sauraient être résolus, de façon efficace, aussi longtemps que les pays intéressés seront entravés par un ordre économique édifié sous le régime colonial et conçu, essentiellement, pour le bénéfice du système colonial de production et de commerce. Le système économique existant est à la fois injuste et périmé. Il entrave la

croissance du développement du tiers monde et s'oppose aux progrès potentiels des pays en développement en leur refusant un juste accès aux ressources, aux marchés et au commerce mondiaux. Il les prive de toute possibilité de déployer leurs vastes ressources en main-d'oeuvre pour des emplois productifs. Il continue d'accroître les inégalités entre les nations riches et les nations pauvres.

170. Le caractère inique de ce système et les distorsions grotesques qu'il apporte au schéma de croissance sont évidents si l'on a recours aux exemples suivants. Premièrement, malgré les efforts de développement qui ont été faits au cours de deux décennies et demie, la population du monde vivant dans une misère abjecte et absolue a atteint 800 millions d'hommes, et représente, selon un récent rapport de la Banque mondiale, 40 p. 100 des 2 milliards d'habitants des pays en développement. Deuxièmement, pour 1 milliard d'habitants du monde, le revenu annuel par habitant ne dépasse pas 150 dollars américains en prix de 1976 — ce qui représentera beaucoup moins en termes réels — comparés au revenu par habitant de plus de 6 000 dollars américains pour la population des pays industrialisés. Troisièmement, la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, qui était à peine de 8 p. 100 autrefois, n'est plus maintenant que de 7 p. 100. Quatrièmement, la dette des pays à faible revenu s'est élevée à 200 p. 100 de leurs recettes d'exportations en 1976 et le total de la dette extérieure dans les pays en développement atteint aujourd'hui 200 milliards de dollars américains. Cinquièmement — et ceci est assez ironique —, le programme international d'assistance, dans le contexte actuel, a également des relents de colonialisme, dans la mesure où il aboutit à une sortie nette des ressources des pays pauvres vers les pays riches.

171. Prisonniers de ce système économique anachronique, les pays industriellement riches sont acculés, de plus en plus, au protectionnisme, au moyen de barrières tarifaires et non tarifaires, dans leur lutte mortelle contre l'inflation, la récession et le chômage, contre les effets délétères qu'ont ceux-ci sur la qualité de la vie de leurs populations.

172. L'ordre économique mondial actuel ne convient donc pas aux besoins du monde contemporain. Il est contraire aux intérêts à la fois des pays pauvres et des pays riches. La restructuration du système économique actuel est, par conséquent, impérative dans l'intérêt général, car la recherche de la paix et de la stabilité politique est intimement liée aux solutions des problèmes économiques vitaux de notre temps.

173. On ne saurait trop souligner que le nouvel ordre économique international vise à relever la qualité de la vie des peuples dans le monde entier. Son objectif n'est certainement pas de diminuer la qualité de la vie dans les pays riches. Cela dit, cependant, il ne faut pas identifier la qualité de la vie à un certain style de vie fondé sur une consommation de gaspillage, sur une exploitation rapace des ressources non renouvelables, sur une pollution de l'environnement et sur la création d'un déséquilibre écologique.

174. En dépit de deux décennies d'efforts persistants, grâce au dialogue, à la négociation et à l'adoption d'instruments de coopération aussi importants que la Stratégie

internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et le consensus obtenu à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3362 (S-VII)], peu de progrès ont été faits pour répondre aux besoins vitaux du tiers monde. Les espoirs de règlement auxquels a donné naissance l'historique dialogue Nord-Sud ont fait faillite, maintenant, sur presque tous les fronts, tout d'abord au cours des 18 longs mois de négociations à Paris et, ensuite, lors de leur reprise au Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. De larges divergences de vues continuent de se refléter dans les déclarations et les actions des pays développés.

M. Liévano (Colombie) reprend la présidence.

175. En renouvelant notre engagement à l'égard de l'établissement d'un juste et nouvel ordre économique international, nous avons, au Bangladesh, une certaine vision de l'avenir, une vision qui englobe toutes les nations. C'est la vision d'un monde libéré de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, un monde libéré de la peur. Nous pensons qu'il nous est possible de réaliser un tel monde au cours de ce siècle. Mais cela ne peut se faire que si nous travaillons tous de concert et avec détermination en vue d'atteindre ce but. Si nous croyons que la paix est indivisible, nous devons également garder à l'esprit que la paix et la prospérité sont aussi indivisibles. Il est devenu plus indispensable que jamais que la communauté mondiale se prépare, collectivement, pour l'avenir et s'engage à utiliser de façon rationnelle les ressources du monde, compte tenu des priorités à l'échelon mondial.

176. Quelles sont alors quelques-unes des priorités pour l'avenir ? Premièrement, le Bangladesh estime qu'un impératif essentiel est de garantir que la souveraineté et la liberté d'action authentiques ne seront pas compromises par une ingérence extérieure, d'où qu'elle vienne. Deuxièmement, nous devons, tous ensemble, mener à bien la révolution amorcée, afin que la grande majorité des peuples puisse se libérer de ses liens et accéder à la liberté, évoluer de l'exploitation à l'émancipation économique, parvenir de la dépendance à l'autosuffisance. Troisièmement, nous devons rechercher l'intégration de toutes les nations dans le processus de décision. Aucune société, qu'elle soit nationale ou internationale, ne peut négliger même le lien le plus faible sans affecter sa cohésion. Quatrièmement, nous devons travailler à la consolidation de notre unité et de notre coopération mutuelle, non pas seulement en affirmant des principes, mais aussi en adoptant des programmes d'action valables et pratiques, et en les transposant dans la réalité. Enfin, notre tâche collective doit être d'unir nos puissances nationales afin de créer et non pas de détruire, d'entreprendre un dialogue et non pas un affrontement, de construire la paix et de renoncer à la guerre, de faire progresser le bien-être de l'humanité au lieu d'aggraver ses souffrances.

177. Le Bangladesh pense que, parmi les éléments essentiels qui doivent figurer dans tout plan d'évolution d'un nouvel ordre mondial, une attention toute particulière doit être consacrée aux facteurs suivants. Nous pensons que ces

facteurs sont particulièrement pertinents en ce qui concerne l'énoncé de la Stratégie internationale pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

178. Le premier facteur est le respect scrupuleux de la primauté du droit, le non-recours à la force dans les relations internationales et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations.

179. Le deuxième facteur est le respect scrupuleux des buts et principes de la Charte des Nations Unies, par tous les Etats Membres, et le respect des résolutions des Nations Unies.

180. Troisièmement, les besoins fondamentaux de l'homme doivent être satisfaits, au sens le plus large, par l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme et la plus haute priorité doit être accordée à cette tâche par une action concertée de la communauté internationale.

181. Quatrièmement, les pays en développement doivent renforcer leur aptitude à une indépendance plus grande, tant individuelle que collective, non seulement en matière d'autosuffisance mais dans un but de diversification plus large de l'utilisation des ressources, et en tant que partie d'une stratégie intégrée destinée à assurer le transfert des ressources et de la technologie. Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires récemment, ne sauraient, à cet égard, être surestimés.

182. Cinquièmement, le gaspillage des ressources, y compris les dépenses croissantes en matière d'armements, doit être éliminé et ces ressources doivent être affectées aux pays en développement à des fins d'investissements productifs.

183. Sixièmement, la politique internationale régissant le transfert des ressources financières doit être redéfinie, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins développés et des pays en développement les plus gravement touchés. La priorité doit, avant tout, être accordée à la solution des problèmes du tiers monde découlant de l'accumulation de la dette, notamment le réaménagement des obligations existantes, l'indexation du remboursement des dettes au transfert réel des ressources et la reconversion en dons des dettes existantes.

184. Le septième facteur concerne les voies et moyens visant à améliorer les possibilités de recettes d'exportation des pays en développement, par leurs propres efforts et par l'expansion de leur commerce les uns avec les autres, de même que par un accès plus grand aux marchés des pays développés grâce à la libéralisation progressive des barrières tarifaires et non tarifaires. Il est très important que la stabilisation de leurs recettes provienne de la vente des matières premières, au moyen d'accords sur les produits de base et l'établissement d'un fonds commun. Il est également important de renforcer des dispositions de financement pour surmonter les difficultés de la balance des paiements des pays les moins développés, grâce à des conditions moins rigoureuses, et d'octroyer à ces pays une aide qui leur permette de faire face aux tendances à long terme et, notamment, de trouver des solutions aux problèmes struc-

turaux. Enfin, il est également important, dans ce domaine, de faciliter la croissance et la diversification de leurs exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés.

185. Le huitième facteur est l'application de la science et de la technique, qui est également à la racine du processus de développement. La formation adéquate du personnel pour identifier, choisir et gérer la technologie future, l'établissement d'institutions adaptées à la technologie autochtone et le transfert des processus techniques appropriés sont des priorités vitales dans ce domaine. Les préparatifs en vue de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, prévue pour 1979, sont particulièrement importants.

186. Neuvièmement, il y a la nécessité vitale d'utiliser et de mobiliser les vastes ressources humaines des pays en développement, à des fins productives, créant ainsi plus d'emplois et une plus grande production de biens et de services qui seraient partagés par la communauté mondiale, ce qui enrichirait la qualité de vie des populations à travers le monde.

187. Dixièmement, les structures socio-économiques doivent être transformées, en mettant notamment l'accent sur le développement agricole et rural, la distribution des richesses et les moyens de production par une décentralisation plus grande à la base, afin de garantir la démocratisation des organes de prise de décisions politiques et économiques, la promotion de l'autogestion et une direction locale.

188. Le onzième facteur est la nécessité de mettre l'accent d'une façon adéquate sur le rôle et la condition de la femme et sur sa pleine participation au développement national et dans le processus de prise de décisions.

189. Douzièmement, il y a la nécessité d'accroître la disponibilité des produits alimentaires et l'accès à ces produits par des transformations structurales appropriées et des innovations technologiques. Si le Fonds international de développement agricole constitue une réalisation remarquable en ce qui concerne la fourniture de l'aide nécessaire à l'accroissement de la production, il n'en reste pas moins que la sécurité alimentaire par l'établissement de réserves mondiales d'aliments et de céréales, qui pourraient être utilisées à des époques où la production tombe soudainement et où les prix augmentent, revêt une importance majeure.

190. En treizième lieu, la coopération internationale doit être renforcée pour prévenir et alléger les catastrophes naturelles. L'Organisation des Nations Unies devrait explorer la possibilité qu'il y a à convertir le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en une institution internationale, au plein sens du terme.

191. Enfin, le quatorzième facteur est l'expansion de la coopération internationale dans le domaine des ressources énergétiques, au moyen de mesures politiques et d'arrangements institutionnels.

192. En réaffirmant son appui et son engagement à l'Organisation des Nations Unies, le Bangladesh a présenté sa candidature pour l'élection à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité. Nous l'avons fait en toute humilité et dans la conviction que non seulement l'Organisation sert les intérêts des pays en développement, mais aussi que ces derniers ont un devoir et une responsabilité dont ils sont conscients : contribuer à faire progresser les objectifs de l'Organisation. Nous croyons aussi que le principe fondamental de l'égalité souveraine veut que tous les pays aient des chances égales à se faire représenter dans les instances de notre organisation.

193. A cette occasion, le Bangladesh rappelle qu'il souhaite très sincèrement participer activement au processus d'édification d'une coopération et d'une compréhension véritables, qu'il désire entretenir des relations ouvertes et fructueuses, dans toute la mesure du possible, avec toutes les nations du monde et oeuvrer de concert à la tâche commune qui garantisse à tous les pays — petits et grands, riches et pauvres — la paix, la sécurité et le progrès fondés sur les principes de liberté, de justice et d'égalité.

194. M. MALMIERCA (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Au moment où se tient cette session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, divers conflits retiennent l'attention des peuples du monde.

195. Un poète africain a dit qu'il y avait quelque chose de menaçant dans le silence. Aujourd'hui, nous ne pouvons ni ne voulons non plus rester silencieux devant la situation que connaît le noble peuple du Nicaragua, berceau légendaire d'Augusto César Sandino, le glorieux "général des hommes libres"; c'est cet homme qui, un jour, en parlant des impérialistes américains, a dit :

"Venez donc ici nous tuer dans notre patrie; je vous attends à la tête de mes soldats patriotes, et peu importe votre nombre; mais sachez que si cela se produisait, notre sang tachera le dôme blanc de la fameuse Maison-Blanche, nid de plans criminels."

196. Les révolutionnaires nicaraguayens, luttant pour la prise du pouvoir politique, inspirés par l'exemple de Sandino, pour ouvrir de nouvelles voies vers un avenir différent et meilleur, combattant à partir de barricades improvisées élevées dans les villes et en colonnes aguerries depuis les montagnes sauvages, armés de fusils de chasse, d'armes blanches ou de bombes artisanales, ont poussé le régime du dictateur Somoza au bord du chaos.

197. L'analyse scientifique des processus sociaux montre que, à partir du moment où une idée s'empare de la conscience des masses, elle se transforme en une force matérielle puissante et que, lorsque le peuple se décide à secouer le joug qui l'opprime, rien ne saurait l'arrêter.

198. Somoza a recouru à toutes les formes de la répression dans un effort pour écraser l'insurrection populaire : il a violé les droits de l'homme, il a jugulé les libertés publiques et il a soutenu la barbarie et le génocide, ayant même recours à des mercenaires parmi lesquels se trouvaient des contre-révolutionnaires du Viet Nam et de Cuba, recrutés dans divers pays, en particulier aux Etats-Unis, et dans certains Etats d'Amérique centrale.

199. Cette situation a créé un véritable foyer d'agressions éventuelles du régime de Somoza contre les Etats voisins, comme cela a déjà été le cas avec les bombardements effectués contre le territoire du Costa Rica et qui ont mis en danger la paix dans toute la région.

200. Notre assemblée se doit de condamner le régime de Somoza comme un monstre qui a pris naissance à l'ombre propice de l'occupation yankee; elle doit rejeter les pouvoirs de la délégation désignée par ce dictateur, qui est répudié par son peuple comme par toute l'humanité progressiste; elle doit dénoncer l'emploi de groupes de mercenaires envoyés pour écraser la lutte du peuple du Nicaragua et toutes les autres formes d'aide militaire et économique que reçoit le régime tyrannique de Managua.

201. Le Moyen-Orient est un autre foyer de crise sur la scène internationale. Si nous nous laissons guider par ce que rapporte la grande presse du monde capitaliste, nous pouvons admettre que des progrès ont été accomplis vers la paix dans cette région; mais si, en revanche, nous nous en tenons aux faits intervenus au cours des derniers mois, nous sommes contraints d'admettre que la réalité est bien différente.

202. A la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, nous avons dénoncé le fait que "les manoeuvres diplomatiques et militaires des alliés de Tel-Aviv et autres réactionnaires prétendent ignorer les droits du peuple palestinien⁹". Ces manoeuvres ont trouvé une expression tortueuse dans les résultats litigieux des réunions de Camp David par lesquelles on s'efforce d'obtenir, comme l'ont dénoncé les Etats arabes du Front de libération, ainsi que d'autres gouvernements arabes et l'Organisation de libération de la Palestine, que les Etats arabes glissent sur la pente savonneuse des concessions sans principes faites à l'ennemi, allant même jusqu'à trahir les peuples arabes.

203. On prétend méconnaître la réalité, à savoir qu'Israël, avec l'assistance omniprésente de ses alliés et, en premier lieu, des Etats-Unis, continue d'occuper des territoires d'Etats arabes tels que l'Egypte, la Jordanie et la Syrie. Avec une ténacité tout aussi grande, on empêche que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits nationaux les plus élémentaires. On oublie complètement que les troupes israéliennes ont commis, récemment encore, de nouveaux actes d'agression en pénétrant profondément en territoire libanais, en occupant une partie du territoire de ce pays pendant un certain temps et en réprimant de manière féroce les forces progressistes et les campements de réfugiés palestiniens. Cet acte de guerre a été perpétré au moment où l'on essayait, à tout prix, de faire croire au monde que la paix était à portée de la main.

204. La vérité, qui ne saurait être escamotée par des déclarations ou des accords défaitistes, est que, lorsqu'Israël fait face à l'existence indéniable de la nation palestinienne et à la détermination de ses représentants de lutter pour leurs droits intangibles, il choisit de pratiquer le génocide contre ce peuple.

205. L'histoire de la diplomatie a reconnu la paix par traité. L'histoire des peuples reconnaîtra la paix par la

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 19^e séance, par. 275.

conscience. Il n'y a pas paix de la conscience lorsque l'on trahit les postulats de ceux qui sont tombés dans la lutte pour un idéal social. Point n'est besoin d'être prophète pour prévoir qu'il y aura un jour un règlement de compte, qui n'attendra peut-être pas celui du Jugement dernier.

206. Le Gouvernement de Tel Aviv, nous le demandons, pourrait-il se livrer à de telles actions s'il ne jouissait pas de l'appui matériel et moral du Gouvernement des Etats-Unis ?

207. La lutte des peuples arabes est importante pour tous les pays du monde. On ne saurait admettre qu'un Etat agresseur et expansionniste puisse imposer par la guerre les frontières qui lui plaisent et priver toute une nation de ses droits légitimes.

208. Il n'y aura pas de paix juste et durable au Moyen-Orient, et la communauté internationale ne pourra pas non plus accepter une pseudo-solution, tant que ne seront pas satisfaits les droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de constituer son propre Etat. Il n'y aura pas non plus de paix véritable tant que ne seront pas rendus, inconditionnellement, aux Etats arabes les territoires occupés en 1967.

209. Cuba s'engage à appuyer de manière décidée la cause des peuples arabes et, en particulier, la cause de ce peuple palestinien qui souffre depuis si longtemps, de ce peuple dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine, comme l'Assemblée générale, la Ligue des Etats arabes, les mouvements des pays non alignés, l'OUA et, surtout, le peuple palestinien lui-même, l'ont reconnu.

210. Monsieur le Président, avant de poursuivre mon intervention, qu'il me soit permis de déclarer que c'est un privilège pour moi, qui représente la délégation cubaine, de pouvoir vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. La Colombie et Cuba sont liés par une longue communauté d'histoire et de culture. Les relations étroites qui ont toujours uni nos peuples frères ont été encore renforcées depuis que vous êtes devenu Ministre des affaires étrangères de votre pays, et elles s'étendent chaque jour un peu plus à notre avantage mutuel. Nous sommes certains qu'au cours des semaines à venir vous dirigerez avec un complet succès les travaux de cette assemblée, et nous vous promettons l'appui des représentants de Cuba dans cette tâche.

211. La révolution d'Octobre, résultat de la lutte des classes de la société contemporaine, a marqué le début de la crise générale du capitalisme et ouvert les vannes à la lutte des peuples contre l'impérialisme. Le monde a changé profondément depuis lors.

212. L'équilibre des forces sur le plan international ne ressemble même pas de loin, aujourd'hui, à celui qui existait en 1920, lorsque les Soviétiques étaient seuls, entourés d'un monde hostile. L'équilibre des forces n'est même pas comparable à celui des années 50 ou du début des années 60. Aujourd'hui, la lutte des peuples, en particulier de ceux du camp socialiste, l'URSS en tête, a fait pencher la balance du côté de la cause de la paix, de l'indépendance et du

progrès. Ce changement dans le rapport de forces et cette tendance favorable à la paix se manifestent à l'Organisation des Nations Unies elle-même, dans la communauté d'intérêts entre les pays socialistes et les pays sous-développés, ce qui a permis une période fructueuse de définitions et de décisions importantes, surtout dans la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, et pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

213. Du fait de ces rapports mondiaux et à la suite de longues luttes intérieures et de combats difficiles pour la libération nationale, de nouveaux Etats indépendants sont nés, imbus des principes d'appui fraternel et désintéressé. Mais où trouver cet appui, pour des peuples qui ont connu la longue nuit de l'exploitation coloniale, sans hôpitaux, sans médecins, sans écoles, sans enseignants, sans développement industriel, prisonniers des rapports de dépendance hérités du passé ?

214. Seule une révolution sociale, qui liquiderait les structures internes qui freinent les forces productives, et un appui extérieur sans conditions, inspiré des principes d'équité et de solidarité internationalistes, pourront aider ces peuples à connaître une vie nouvelle, une vie pleine. L'impérialisme n'est pas l'allié naturel des peuples qui cherchent un développement indépendant. Son aide prétendue, généralement sous forme de prêts, fait partie des mécanismes créés pour sortir de la crise structurelle permanente de leur économie.

215. Les relations coloniales et néo-coloniales sont la source du sous-développement, de la misère et de l'ignorance.

216. Cuba exige que l'on mette fin une fois pour toutes au colonialisme et que l'on respecte le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

217. C'est pourquoi nous appuyons énergiquement les aspirations à l'indépendance du peuple du Sahara occidental, ainsi que du peuple de Belize dont l'intégrité territoriale est menacée par le régime pro-impérialiste du Guatemala, appuyé par les sociétés transnationales.

218. Depuis deux ans, le Gouvernement des Etats-Unis recourt à la pression et à la menace pour obtenir des Etats Membres de notre organisation internationale que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux suspende son débat et remette sa décision eu égard au cas colonial de Porto Rico. Mais, le 12 septembre, après deux semaines de travail intense, ce comité a adopté une résolution dans laquelle il demandait aux Etats-Unis de transmettre tous les pouvoirs au peuple de ce territoire afin qu'il puisse jouir de la pleine souveraineté et choisir librement son destin [voir A/33/23/Rev.1, chap. I, par. 73]. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est trouvé complètement isolé. Des représentants de toutes les forces politiques de Porto Rico ont assisté aux séances du Comité spécial, et ils ont tous reconnu que la situation dans ce territoire était une situation coloniale.

219. Cuba continuera d'appuyer les droits inaliénables du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépen-

dance, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des pays non alignés¹⁰ et au mandat qui découle de l'histoire de la lutte que nous avons fraternellement partagée avec lui.

220. De nouvelles concertations ont lieu, de nos jours, entre les puissances impérialistes et d'autres gouvernements réactionnaires, d'où une menace à la sécurité des Etats pacifiques voués à l'immense tâche de la construction du bonheur de leurs peuples.

221. Nous songeons, en premier lieu, au peuple héroïque du Viet Nam qui, par sa victoire sur l'agresseur impérialiste en Indochine, a apporté une contribution décisive à la lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Une fois la guerre terminée, le peuple vietnamien s'est attaché à respecter la volonté exprimée par le président Ho Chi Minh de construire sur les ruines un Viet Nam dix fois plus beau, malgré les dévastations causées par l'utilisation massive et criminelle d'armes de tous types, à l'exception des armes nucléaires. En même temps, le Gouvernement vietnamien a rapidement normalisé ses rapports avec tous ses voisins, dans un effort pour apporter la paix, la neutralité et le progrès au Sud-Est asiatique.

222. L'équipe dirigeante du Gouvernement chinois, cependant, pour plaire à ses alliés occidentaux et montrant à l'évidence qu'elle milite contre le progrès et le socialisme et rêve d'hégémonie et d'expansion en Asie, menace maintenant l'héroïque Viet Nam. Les dirigeants de Pékin agissent en collusion flagrante avec l'impérialisme des Etats-Unis et avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN].

223. En Amérique latine, le meilleur ami de la Chine est la junte fasciste de Pinochet. En Afrique, la Chine prend une part active à l'agression contre l'Angola et se solidarise avec les ennemis de la révolution en Ethiopie et au Yémen. En Asie, elle cherche à imposer ses diktats chauvinistes au Viet Nam et dans d'autres pays. Elle s'emploie aussi activement à empêcher l'approfondissement de la détente internationale, l'arrêt de la course aux armements et la libération du monde de la crainte de la guerre.

224. De l'avis de Cuba, la politique immorale des nouveaux mandarins chinois doit être rejetée énergiquement.

225. Nous croyons également qu'il est juste et nécessaire que l'Assemblée appuie l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Namibie et du Zimbabwe, et nous réaffirmons que Cuba appuie les représentants légitimes de ces peuples, le Front patriotique et la SWAPO, et que, comme le président Fidel Castro l'a dit dans son discours à la Conférence internationale de solidarité avec la lutte des peuples africain et arabe contre l'impérialisme et la réaction¹¹, Cuba ne s'oppose à aucune négociation pacifique qui viserait à résoudre ces questions, à condition que ces négociations soient justes et acceptées par les représentants légitimes de ces peuples et par les Etats africains qui les appuient.

226. En réalité, les forces mêmes qui ont obligé les combattants de la SWAPO et du Front patriotique à recourir aux armes fournissent toute assistance aux régimes de Smith et de Vorster et profitent de l'exploitation des Noirs de l'Afrique australe. C'est la volonté résolue des patriotes de ces pays de lutter jusqu'à la victoire qui a obligé les régimes racistes et leurs alliés de l'OTAN à chercher des solutions pacifiques et négociées.

227. Rappelons que l'Organisation des Nations Unies a publié récemment une liste des sociétés qui ont violé l'embargo décrété contre les régimes racistes¹², et qu'il est très significatif que plus de 500 des 593 sociétés occidentales figurant sur cette liste soient anglaises et américaines. Il faut donc rester très vigilants et nous méfier de toute tentative faite pour lutter contre le Front patriotique et la SWAPO, en remplaçant les racistes blancs par un autre régime qui perpétuerait l'exploitation criminelle dont les Africains sont victimes et empêcherait l'instauration de régimes représentant la majorité noire en Namibie et au Zimbabwe.

228. Nous estimons que les décisions adoptées par cette assemblée ne sauraient laisser planer aucun doute pour Pretoria et Salisbury quant à l'intention de la communauté internationale de mettre un terme au racisme et au colonialisme en Afrique australe. Nous appuyons pleinement l'indépendance et l'intégrité territoriale du Zimbabwe et de la Namibie. Nous demandons que Pretoria soit isolé davantage et nous appuyons les patriotes qui luttent contre ce régime.

229. La décision récente du régime sud-africain, annonçant l'application de son propre plan pour la prétendue indépendance de la Namibie, démontre à quel point l'Afrique du Sud est certaine de pouvoir jouir de l'appui de ses partenaires commerciaux les plus importants et de ses fournisseurs d'armes et de technologies militaires, y compris la technologie nucléaire. En fait, tout semble indiquer que c'est avec un plaisir mal dissimulé que les impérialistes constatent que les autorités de Pretoria essaient d'imposer un régime néo-colonial à la Namibie.

230. Nous estimons que l'heure est venue pour que le Conseil de sécurité approuve des sanctions appropriées afin d'isoler l'Afrique du Sud sur les plans économique, militaire et politique et de permettre à la SWAPO de recevoir toute l'assistance nécessaire pour continuer sa lutte armée pour l'indépendance de la Namibie, seule option qui s'offre aux patriotes namibiens, étant donné l'attitude de l'Afrique du Sud et des puissances occidentales.

231. Nous condamnons également les agressions des racistes rhodésiens contre le Mozambique, et nous soulignons l'appui de Cuba au vaillant peuple du Mozambique qui ne reculera pas, malgré ces actes d'agression. Nous estimons que cette assemblée doit demander à tous les Etats Membres d'offrir au Mozambique et à tous les autres Etats de première ligne toute l'assistance nécessaire pour faire face aux mesures prises par les régimes de Pretoria et de Salisbury.

232. Nous mettons également cette assemblée en garde contre les intentions des forces de l'impérialisme et de la

¹⁰ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978 (voir document A/33/206).

¹¹ Tenue à Addis-Abeba du 14 au 17 septembre 1978.

¹² Voir document E/CN.4/Sub.2/415.

réaction en ce qui concerne la République démocratique populaire du Yémen, puissant bastion de la démocratie, de la liberté et du progrès dans la péninsule arabe. Nous transmettons aux révolutionnaires du Yémen un chaleureux message d'identification et de solidarité.

233. Nous appuyons le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental et la légitime aspiration de l'Argentine à recouvrer les îles Maldivas.

234. Nous demandons le retrait complet et inconditionnel de toutes les troupes étrangères qui demeurent à Chypre, en violation flagrante des droits souverains de ce pays, et nous demandons le plus strict respect de son indépendance et de son intégrité territoriale.

235. Nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée du Sud, y compris leurs équipements militaires, et la dissolution du Commandement des Nations Unies. Nous appuyons les justes revendications de la République populaire démocratique de Corée visant ces objectifs.

236. Nous saluons les succès remportés par le peuple du Panama dans sa lutte longue, courageuse et héroïque pour conquérir sa pleine souveraineté sur son territoire.

237. Nous répétons notre demande tendant à ce que les bases étrangères militaires, navales et aériennes à Guam, aux Philippines, dans l'océan Indien, à Malte, à Chypre, au Panama, à Porto Rico et à Guantánamo — pour ne citer que quelques exemples — soient démantelées. Cela contribuerait considérablement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

238. Nous appuyons la lutte héroïque que mène le peuple chilien pour sa liberté et contre la politique de chômage, de misère et de répression, ainsi que la politique d'abandon des ressources du pays aux sociétés transnationales qui ont aidé la junte fasciste à s'emparer du pouvoir. Nous sommes certains que le peuple chilien triomphera du fascisme.

239. On a souvent spéculé sur le statut et les perspectives de nos rapports avec les Etats-Unis. Cuba peut négocier ces relations, mais ce ne sera jamais au prix de l'un quelconque de nos principes. La condition préalable à toute négociation devrait être la levée du blocus injuste et unilatéral des Etats-Unis contre Cuba et la cessation de tous les actes hostiles et de toutes les agressions de ce pays. Nous ne saurions discuter depuis des positions de force et de chantage; il n'est pas possible d'entamer un dialogue avec une épée au-dessus de nos têtes. Nous ne pouvons pas dire quand cette discussion sera possible, mais il est certain que le droit du peuple cubain de déterminer son propre avenir, dans la liberté et la souveraineté, d'arrêter sa position concrète dans les conflits internationaux et d'apporter sa solidarité aux peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance ne saura jamais être mis en question, et que notre peuple conquerra son droit à l'exercice de sa souveraineté sur l'ensemble de notre territoire et que les troupes yankees qui occupent aujourd'hui illégalement une partie de notre île devront se retirer.

240. Une partie du butin obtenu par les Etats-Unis lorsqu'ils sont intervenus dans la guerre menée par Cuba

pour se libérer de la domination coloniale a été l'usurpation du territoire qui est occupé aujourd'hui par la base navale de Guantánamo. Le gouvernement militaire d'occupation a obligé les Cubains à céder cette partie de notre patrie en dépit de l'opposition énergique de notre peuple.

241. Plus de 70 ans se sont écoulés et la présence militaire des Etats-Unis se poursuit dans la base navale de Guantánamo — véritable enclave coloniale dans notre patrie. Le Gouvernement et le peuple cubains exigent fermement que le territoire occupé par cette base leur soit restitué.

242. Cette assemblée siège après une année caractérisée par les tentatives des forces les plus agressives de l'impérialisme, avec l'appui des réactionnaires de tout poil, pour empêcher le renforcement du processus de détente, ramener le monde aux jours de la guerre froide, accélérer la course aux armements, entraver la consolidation et le développement de l'indépendance nationale des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et faire obstacle à leur lutte pour le développement économique et social fondé sur des relations internationales justes et équitables.

243. Durant les mois écoulés depuis la trente-deuxième session, une série de conférences internationales ont eu lieu, y compris trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés.

244. En analysant la situation internationale, nous ne pouvons nous abstenir de mentionner la situation critique où se trouve la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer après sept sessions. C'est du succès ou de l'échec de cette conférence que dépendra un régime juridique qui servira l'intérêt de la paix mondiale, ou qui au contraire fera régner l'anarchie avec ses conséquences imprévisibles. Cette question est donc d'un intérêt vital pour les pays en développement; ces pays, par la mise en oeuvre de ce nouveau droit de la mer, obtiendront leur premier avantage réel dans leur juste lutte pour un nouvel ordre économique international.

245. Ce n'est que par un régime international que la communauté des nations saura éviter que l'exploitation effrénée de ces ressources, par les consortiums impérialistes, ne porte gravement atteinte aux producteurs qui exploitent à l'intérieur des terres des minéraux qui sont semblables à ceux que l'on trouve dans les fonds marins, et assurer que les bénéfices découlant de leur exploitation suscitent des ressources pour les pays qui sont relativement moins développés.

246. Cuba déclare expressément qu'il appuie fermement la protestation énergique formulée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la session récemment terminée de la Conférence sur le droit de la mer, contre les législations à l'étude aux Etats-Unis et dans d'autres pays et qui tendent à ouvrir la voie aux grands consortiums pour l'exploitation unilatérale de ces ressources. En même temps, nous voulons souligner la responsabilité qui incombe à tous les pays, et en particulier aux grandes puissances capitalistes, d'aider la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

247. Si nous pouvons tirer une conclusion de ce qui s'est passé au cours des derniers mois, ce sera, en premier lieu, la dualité de la politique étrangère des impérialistes, qui dissimulent derrière l'activité diplomatique leurs tentatives pour maintenir leur domination néo-coloniale là où elle existe encore, en appuyant des régimes réactionnaires racistes et expansionnistes comme ceux d'Afrique du Sud et d'Israël et pour maintenir immuable le système de relations économiques internationales qui favorise l'exploitation, par leurs consortiums, des richesses des pays de ce qu'ils appellent le tiers monde.

248. Il suffit de rappeler ce qui s'est passé pendant la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Pendant que, dans cet édifice même, l'immense majorité des représentants des Etats Membres cherchaient sincèrement et avec insistance des solutions qui pourraient aboutir à arrêter la course aux armements et à détourner, au profit de l'humanité entière, les ressources qui y sont consacrées, fortifiant ainsi la paix et la sécurité internationales que tous les peuples réclament, au même moment se réunissaient, à Washington, les chefs des pays de l'OTAN pour adopter le programme le plus coûteux d'investissements militaires qui ait jamais été approuvé par ce pacte militaire agressif. Où se manifestait réellement la politique des impérialistes, dans les négociations de désarmement de New York ou dans l'impulsion donnée à la course aux armements au sein de l'OTAN ?

249. D'autre part, il faut souligner que cette session extraordinaire, qui s'est terminée par un succès relatif, créant des conditions favorables pour continuer les efforts en vue d'atteindre le désarmement général et complet, but de toutes les forces progressistes, a constitué une victoire pour les pays non alignés qui avaient demandé la convocation de cette session extraordinaire, pour les pays de la communauté socialiste qui lui donnaient son appui et pour tous les autres Etats qui y travaillèrent avec dévouement.

250. Qu'il me soit permis de réaffirmer que Cuba s'est prononcé avec énergie en faveur de cet objectif, et que nous appuyons l'idée de convoquer rapidement une conférence mondiale du désarmement et la conclusion des négociations pour parvenir à des accords partiels, tels que l'élimination des armes chimiques, l'interdiction de toutes catégories d'essais des armes nucléaires et l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales. Dans ce sens, nous nous félicitons des initiatives présentées par l'Union soviétique et par d'autres pays socialistes.

251. De même, pendant que siégeait cette session extraordinaire, les déclarations les plus agressives et calomnieuses contre Cuba se multipliaient, parce que, conformément à nos obligations internationales, nous aidions les peuples d'Angola et d'Ethiopie. Une véritable campagne de mensonges fut orchestrée pour essayer d'accuser Cuba d'une prétendue participation dans les événements de la province zaïroise du Shaba. Mais la vérité l'emporta et il fut prouvé qu'il ne s'agissait que d'une manoeuvre pour justifier l'intervention des forces de l'OTAN.

252. Le président Fidel Castro a dit le 14 septembre dernier :

“Les impérialistes et leurs serviteurs réactionnaires s'opposent à la présence de Cuba en Afrique. . .

“Nous pourrions leur rétorquer les paroles de différents chefs d'Etat africains disant qu'il n'y a en Afrique pas un seul Cubain qui n'ait été appelé par un Etat indépendant, dans l'exercice de sa souveraineté et pour défendre une cause juste.”

253. Après la défaite de l'agression du régime raciste de l'Afrique du Sud contre le peuple de l'Angola, on a fait tout ce qui était possible pour empêcher que soit garantie l'indépendance des peuples de l'Afrique et du Moyen-Orient, pour arrêter toute manifestation de solidarité envers eux et pour essayer de les diviser. On a recouru à l'envoi de forces interventionnistes pour essayer de recoloniser l'Afrique et on a encouragé toutes les possibilités d'affrontement militaire entre les pays de la région.

254. Les ennemis de ces peuples essaient de détruire les organisations créées pour rendre plus puissantes les actions de solidarité et des efforts ont été faits, de plus en plus, au cours de ces derniers mois, pour diviser, affaiblir et détruire le mouvement des pays non alignés. Cependant, nous pouvons déclarer que leurs tentatives se sont révélées vaines et que, aujourd'hui, la cohésion des pays membres du mouvement est plus puissante que jamais, comme est plus active leur présence dans la lutte pour parvenir à des solutions de fond, qui répondent aux véritables intérêts des peuples, dans chacun des principaux conflits qui existent aujourd'hui sur la scène internationale.

255. Il est évident que l'équilibre obtenu par les forces impérialistes est précaire. Les révolutions de l'Angola et de l'Ethiopie sont consolidées, les pays de première ligne maintiennent leur appui inaltérable aux mouvements de libération nationale qui luttent contre le racisme et il n'y a pas de force qui puisse arrêter le courant de solidarité morale et matérielle d'aide à ces peuples. L'échec des manoeuvres de tous genres lancées contre la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et contre la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés montre la conscience profonde de la signification spéciale de cette solidarité internationale dans les luttes menées par les peuples africains et arabes.

256. Il y a déjà quatre ans que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)], inaugurant une étape de négociations intenses dans le domaine économique, et les pays en voie de développement y exprimèrent leur confiance que leurs demandes minimales seront satisfaites, afin de leur permettre l'accès au développement économique. Sans crainte d'être pessimistes, nous pouvons qualifier de décevants les résultats obtenus depuis que cette déclaration fut approuvée. La situation des pays en voie de développement, non producteurs de pétrole, s'est détériorée de façon constante. La dette extérieure s'est accentuée, les difficultés de leur balance des paiements augmentent, en même temps que diminue le pouvoir d'achat et que s'accroissent les limitations à l'accès aux marchés industriels de l'Occident.

257. Aucune concession n'a été obtenue des pays développés qui gouvernent les relations économiques du monde en voie de développement pour aucune des principales demandes qui ont été formulées. Loïn de diminuer, les

barrières tarifaires et non tarifaires pour l'accès aux marchés des pays capitalistes ont augmenté; la discrimination dans le commerce continue à être appliquée et le blocus actuel dont souffre mon pays en est peut-être l'exemple le plus typique. Le prix des articles manufacturés, des machines, des produits agricoles et industriels que le monde en voie de développement importe, continue à augmenter sans que se modifie le rapport dommageable qui existe entre ces prix et ceux que reçoivent ces pays pour l'exploitation de leurs ressources naturelles. La crise du système monétaire et, en premier lieu, du dollar américain qui lui sert de base, a endommagé encore davantage l'économie du monde sous-développé.

258. Malheureusement il n'est pas possible de déceler un effort sérieux pour modifier la situation ainsi créée. L'échec récent des travaux du Comité plénier créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/174 a démontré qu'il suffit d'un pays aveuglément obstiné à maintenir ses privilèges pour bloquer un mécanisme créé par le vote favorable de l'immense majorité des Etats qui composent l'Organisation des Nations Unies.

259. Nous estimons qu'il est nécessaire de continuer d'exiger la discussion, le débat et la négociation dans le cadre des Nations Unies. Toute tentative de recherche de solution en marge de cette institution universelle constituerait une manoeuvre dilatoire, comme cela s'est produit à Paris au cours de ce que l'on a appelé à tort les négociations Nord-Sud. Nous estimons aussi que le monde en voie de développement doit continuer à s'efforcer de multiplier les liens de coopération économique entre les pays sous-développés et entre ceux-ci et les pays industrialisés qui n'exploitent pas les relations économiques internationales injustes et inégales actuelles. Il faut continuer à soutenir les mécanismes tels que le système économique latino-américain qui ouvrent la voie à une coopération de plus en plus étroite entre nos peuples.

260. Les organisations internationales sont dans l'obligation de faciliter ce processus de coopération et de faire preuve d'initiative et d'audace pour ce faire. Cuba espère — et fera de son mieux dans ce sens — qu'à la session actuelle nous progresserons dans la voie qui transformera le Comité plénier en un cadre de négociation de niveau approprié, avec un mandat permettant de satisfaire les exigences justes des pays en développement.

261. Mes compagnons et moi-même venons d'une petite île qui occupe peu d'espace géographique sur la planète. Nous ne sommes pas un pays riche et nous ne possédons même pas de grandes ressources d'énergie. Avant la révolution, qui a triomphé en 1959, on nous identifiait au rhum, au tabac et à la musique. Mais aujourd'hui nous sommes bien plus que cela. Car les peuples ne mesurent pas leur valeur à l'échelle des kilomètres carrés et des millions d'habitants, ils valent ce que vaut la moralité de leurs fils et de leurs luttes.

262. Cette petite île, située comme une clef à l'entrée du golfe du Mexique, verra accourir, en septembre de l'année prochaine, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres du mouvement des pays non alignés. Cuba se prépare avec enthousiasme et un grand soin à recevoir, à cette sixième Conférence, tous les représentants des 36

Etats, venant du monde entier, qui sont membres du mouvement des pays non alignés et à pourvoir à tous leurs besoins.

263. La prochaine Conférence au sommet des pays non alignés est la première qui aura lieu en Amérique latine; elle contribuera au renforcement des principes qui ont présidé à la création du mouvement et de son aspiration à affirmer l'indépendance et la souveraineté des peuples et leur droit à un développement indépendant.

264. Notre président, le camarade Fidel Castro, en célébrant le vingt-cinquième anniversaire de l'assaut contre le Cuartel Moncada, a dit :

“Le mouvement révolutionnaire mondial a accompli des progrès gigantesques au cours du siècle actuel. Les forces croissent, les rangs s'étoffent, l'expérience s'enrichit. La trahison, la démence, la débilité et l'aveuglement de ceux qui se sont montrés incapables de suivre le chemin illuminé de la révolution, par vanité, par arrogance, par stupidité, par mentalité de petits-bourgeois, par chauvinisme ou par opportunisme n'arrêteront jamais la marche victorieuse de l'humanité.

“L'humanité ne retournera pas en arrière, la paix sera préservée; les peuples marcheront dans la voie du progrès sans que rien ni personne ne puisse les empêcher.”

265. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants du Nicaragua et de la Somalie, dans cet ordre, ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

266. Les représentants se rappelleront que l'Assemblée, lors de sa quatrième séance plénière, a décidé que les déclarations faites en exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes. Etant donné l'heure avancée, je suis certain que les représentants comprendront ma requête, qu'ils respecteront ces limites et qu'ils parleront le plus brièvement possible.

267. **M. MONTIEL ARGÜELLO** (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Nicaragua n'a pas été surprise par la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Cuba, déclaration émanant du représentant d'un pays dont le comportement international a été caractérisé par le manque de respect le plus absolu du principe de la non-ingérence. Ce principe est l'un des piliers essentiels de notre organisation; Cuba l'a violé à maintes reprises, intervenant non seulement dans différentes nations américaines, mais également sur d'autres continents.

268. De même, on connaît bien la mauvaise volonté du Gouvernement cubain à l'égard de mon pays, du fait que nos idéologies sont différentes. Cuba parle beaucoup de pluralisme idéologique, mais ne l'applique pas en pratique; il a dispensé, au contraire, une formation militaire et distribué des armes à des personnes qui recherchent la subversion au Nicaragua.

269. Ce qui retient le plus notre attention, c'est que le Gouvernement cubain ose imputer au Nicaragua le crime de génocide. C'est précisément le Gouvernement de Cuba qui, en accédant au pouvoir, a fusillé des milliers d'opposants

alors que d'autres milliers sont encore en prison depuis cette époque lointaine. Le Gouvernement du Nicaragua n'a fait qu'une seule chose, il a utilisé la force publique pour maintenir l'ordre constitutionnel contre la subversion terroriste.

270. Le Gouvernement du Nicaragua est un gouvernement démocratique et il croit qu'il appartient à la majorité de désigner ses gouvernants, par le moyen d'élections populaires. Si Cuba applique un système différent, cela ne lui donne pas le droit de nous critiquer.

271. Le Gouvernement du Nicaragua respecte les droits de l'homme et croit devoir les encourager au niveau international; il a invité la Commission interaméricaine des droits de l'homme à visiter son territoire la semaine prochaine. Cuba ne peut en dire autant.

272. Pour conclure, je déclare que le Nicaragua rejette dans leur ensemble comme n'étant pas fondées les déclarations du Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui cherche à déformer les faits, en présentant comme lutte de libération ce qui n'est qu'une manifestation de plus du terrorisme international.

273. M. YUSUF (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de Castro qui a pris plus tôt la parole aujourd'hui, à cette tribune, a grossièrement déformé les faits en ce qui concerne l'Afrique et donné une interprétation erronée du rôle que le régime qu'il représente a été obligé de jouer. A cet égard, je voudrais réserver à ma délégation le droit de parler à un stade plus avancé des débats. Pour l'heure, je voudrais faire les remarques suivantes.

274. Tout d'abord, je voudrais déclarer que les problèmes africains doivent être résolus par les Africains. Quels que soient les différends qui existent entre deux pays africains, n'importe lesquels, l'OUA détient les pouvoirs et les moyens de les résoudre. Personne n'a donné à Cuba ou à ses forces le pouvoir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afrique. Cuba n'est présent en Afrique qu'en tant que mandataire de ceux qui souhaitent l'avènement d'un nouvel ordre colonial international.

275. Comme nous le savons tous, Cuba est une petite île arriérée de moins de 8 millions d'habitants vivant dans la pauvreté; c'est une île des Caraïbes éloignée de l'Afrique, qui subsiste par les maigres recettes qu'elle retire de la

culture du tabac et du sucre. Et pourtant, nous savons que ce pays entretient 50 000 mercenaires en Afrique et a l'intention d'en envoyer plus encore. Actuellement, Cuba s'ingère activement dans les affaires de ce malheureux continent. L'Afrique est effectivement un malheureux continent : nous avons été vendus comme esclaves, colonisés, exploités et, en moins d'une génération de libération politique de ce continent, nous voyons Cuba agir comme le principal instigateur du nouvel ordre colonial international. Quelle honte ! Quelle disgrâce !

276. La question qui nous vient à l'esprit est : comment est-ce que Cuba, une île aussi pauvre, peut se permettre d'envoyer des milliers de mercenaires à travers les continents ? Comment Cuba entraîne-t-elle et maintient-elle ces mercenaires ? Qu'est-ce donc que Cuba ? La réponse est très simple. C'est, sans aucun doute, un Etat mercenaire qui a choisi de consacrer toutes ses ressources pour faire progresser les desseins expansionnistes d'une superpuissance, qui a accepté de jouer les mandataires dans la lutte des superpuissances. C'est un Etat qui fait commerce du sang de ses enfants qui vont mourir dans des pays qu'ils ne connaissent pas, pour des conflits qu'ils ne comprennent pas. En résumé, instigatrice du nouvel ordre colonial, Cuba, en s'engageant dans cette lutte complexe et sophistiquée des superpuissances, est prisonnière de ses propres maux et de sa naïveté. Voilà un Etat qui a délibérément trahi ses obligations de non-alignement et s'est placé au milieu d'une lutte entre superpuissances en ignorant les règles du jeu.

277. Le représentant du régime cubain se présente ici comme le héros du jour, parce que les mercenaires cubains, dans le rugissement de leurs avions Mig et le roulement de leurs tanks T-54, et en utilisant les mortiers connus sous le nom d' "orgues de Staline", se sont lancés dans la destruction massive du peuple africain. Quelle honte ! Car ni les armes, ni les desseins qu'ils réalisent ne sont les leurs. La vérité est que, à l'instar des précédentes puissances coloniales, le régime de Castro se verra intimer l'ordre de quitter notre continent dans l'humilité et la disgrâce.

278. Le représentant de Castro a cité un proverbe africain au début de sa déclaration. Je voudrais également avoir recours à un autre proverbe africain qui s'applique davantage à son cas. Ce proverbe dit : "Ne dites pas à un homme qui tient un morceau de bois brûlant de le laisser tomber; il le fera sans que vous ayez besoin de le lui dire."

La séance est levée à 18 h 55.